

Septembre 2014



# Wéto

# Vermeil

GNVR  
Groupe  
National  
des Vétérinaires  
Retraités

Convivialité  
Solidarité

Bulletin de liaison des vétérinaires retraités



# sommaire

Les Editos.....	3-4
Edito du Président.....	3
Le mot de Chossonery.....	4
Le mot de Maudet.....	4

Le GNVR 2014.....	5-8
Organisation.....	5
Bureau directeur.....	5
Délégués régionaux.....	5
GNVR Bulles+Semaine Vétérinaire....	6
Adhésion + cotisation.....	7
Annonce GNVR.....	8

Les dossiers.....	9-17
Dernière nouvelle.....	9
Hommage.....	9
Points sur les retraites.....	10
Protocole d'accord.....	11-13
Notice protocole.....	14-15
Lettre défenseur des droits.....	16
Fédération des syndicats.....	17
UNAPL.....	17

Courrier des lecteurs.....	18-20
Scenarrio catastrophe.....	18
Corrida.....	19
Bretagne.....	20
Hachiko.....	20

BricaVrac.....	21-29
Associations.....	21
Golf.....	21
Girelle.....	22
Caducée.....	23
Nantes et les éléphants.....	24
Statue Bourgelat.....	25
Souvenir, souvenir.....	25
Diffuser la science.....	26
Un véto, un livre.....	27
Science.....	28-29

Activités.....	30-40
Annonces.....	30-31
Dans les promos.....	32-34
Dans les régions.....	35-37
Dirlabo.....	38
Semaine Nature.....	39-40

Ils nous ont quittés.....	41-42
---------------------------	-------

Rassemblement d'Automne 2014.....	43-44
-----------------------------------	-------

Directeur de la publication : Marc Helfre  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Denis  
Droit de dépôt légal : 901 du 02/12/2002  
ISSN : 1299 - RC 79B45  
Conception et impression : Maxi Prim Pertuis  
Tél. : 04 90 79 44 20 - RC  
Routage Esprimail La Ciotat

## Comment *participer*



### Participez à la rédaction de Véto Vermeil

Nos lecteurs peuvent participer à la rédaction en envoyant des articles courts, si possible accompagnés de documents et de photos.

#### **TRES IMPORTANT**

Envoyez vos articles sous forme de fichiers informatiques et par courriel à l'adresse suivante :

**[gnvr.vetovermeil.jpdenis@gmail.com](mailto:gnvr.vetovermeil.jpdenis@gmail.com)**

(En cas de documents dactylographiés les photos et documents originaux les accompagnant sont rendus après usage, si tel est leur désir, à leurs auteurs.)

Pour le n°46 (Février 2015), dernière limite pour les envois :  
**31 décembre 2014, date butoir impérative !**

## Comment *adhérer*

Pour que le GNVR dispose de plus de moyens pour la défense de nos intérêts et pour le développement de nos différentes activités, dont *Véto Vermeil*, le rassemblement National, la « *Semaine nature* », les rencontres régionales...

### **Adhérez et cotisez**

Adressez vos cotisations (Retraité : 50€ et Veuve : 25€)  
au trésorier du GNVR

André Chossonery  
45, rue des Justices - 25000 Besançon

## Note aux chasseurs orthographiques

■ Sleon une édtue de l'Uvinertisé de Cmabridge, l'odrrre des lltteers dnas un mot n'a pas d'ipmrotncæ, la suele coshe ipmrotnate est que la pmeirère et la drenèire soeint à la bnnoe pclæe. Le rsete peut êrte dnas un dsérorde ttoal et vuos puoevz tujoruos lrie snas porlbème. C'est prace que le creaveu hmauin ne lit pas chuaqe lltre elle-mmêe, mias le mot cmome un tuot.

La peruve... ■

## Éditorial du Président

Le nouveau Comité directeur du GNVR termine sa deuxième année d'exercice. Pendant ces 2 ans, nous avons cherché à comprendre ce que nos confrères retraités attendent du GNVR.

Trois axes se sont imposés à nous :

- **Développer** les contacts et la circulation des informations entre confrères retraités et avec l'ensemble de la profession vétérinaire
- **Organiser** des occasions de rencontres touristiques et conviviales
- **Suivre** de plus près l'évolution de notre système de retraite libérale et lutter pour que chaque confrère ou consœur, ayant été employé par l'État comme Agent contractuel de service public dans le cadre du Mandat sanitaire, puisse enfin percevoir le complément de retraite qui lui est dû pour cette activité exercée entre 1954 et 1990.

### L'information

La circulation de l'information, largement initiée par nos prédécesseurs, se développe sur trois médias :

**Notre Messagerie** « trait d'union internautique » pour vous donner des informations instantanées sur des événements importants concernant les membres de notre groupe. N'hésitez pas à vous en servir. Il est possible de trier finement les destinataires par promotion, école, département, région... André CHOSSON-NERY peut utiliser la Base de données qu'il a créée et faire ce ciblage. Daniel MAUDET gestionnaire de la messagerie diffusera l'information que vous lui ferez parvenir par courriel à tous les confrères ou au seul groupe ciblé.

**Notre Revue Vêto Vermeil** pour vous fournir des informations plus élaborées, plus pérennes et pour publier vos réflexions, vos comptes-rendus, vos propositions... Jean-Pierre DENIS, le rédacteur en chef, fera passer votre document dans le prochain numéro. Un seul impératif : envoyer votre texte ou votre photo par courriel et au moins 2 mois avant la date de sortie de la revue, soit avant le 31 juillet et le 31 décembre.

**Notre site Internet** qui reprend les différentes informations émises et, pour les plus importantes, en garde la mémoire. Vous aurez ainsi des informations disponibles en permanence et renouvelées régulièrement. Le site peut vous servir également de support pour vos annonces de réunions, rencontres... Il faut simplement penser à aller régulièrement le consulter : [www.veterinaireretraite.fr](http://www.veterinaireretraite.fr)

Ce site a été recréé et rajeuni pour être plus rapide et plus convivial par Jean-Pierre DENIS. Il peut recevoir un nombre illimité de photos souvenir de nos réunions et rencontres. Par son intermédiaire, il est possible de nous contacter, vous pouvez également adhérer et cotiser en utilisant le paiement en ligne sécurisé. Il est géré par Richard LECOMTE.

Attention ces trois médias sont les supports pour faire redescendre les informations mais aussi pour les faire remonter, car c'est donc vous tous qui pouvez les alimenter.

Bien entendu, pour profiter pleinement de ces médias, vous devez avoir accès à un système informatique. Sachez que 80 % des adhérents du GNVR sont aujourd'hui informatisés. Après quelques jours d'une formation le plus souvent familiale (les petits-enfants sont très efficaces pour cela) vous arriverez très vite à un bon résultat.

### Les rencontres conviviales

Un certain nombre d'entre vous participent régulièrement à la Semaine nature et/ou au Rassemblement d'automne. De jeunes retraités nous ont rejoints et se sont parfaitement adaptés au « mélange des générations » et à l'ambiance « joyeuse » de ces rencontres.

Des réunions régionales organisées par les délégués régionaux ont lieu chaque année. C'est au cours de ces rencontres que l'on fait connaissance des nouveaux retraités ou des épouses de confrères décédés et que nous les accueillons au sein du GNVR. L'organisation d'une rencontre d'une journée chaque année avec la visite d'un site intéressant suivie d'un bon repas convivial est l'objectif de chaque délégué régional. Par expérience, je peux vous dire que cette journée de rencontre devient rapidement un rite et est très attendue.

### La retraite

Le GNVR n'ayant pas de représentant au sein de la CARPV, le suivi de l'évolution de notre retraite libérale n'est pas aisé. C'est pourquoi nous invitons chaque année le président de la CARPV à venir nous informer de la marche de la caisse et de ses projets lors de notre Assemblée générale.

Depuis 2 ans nous nous sommes beaucoup impliqués dans la défense de la retraite du vétérinaire sanitaire aux côtés de la FSVF, de l'association VAISE et de la CARPV. Nous vous tenons régulièrement informés grâce à nos 3 médias de l'évolution de ce gros dossier. Cette année 2014 a vu un début d'évolution positive. On peut penser que notre action unitaire commence à porter ses fruits. Toutefois ce résultat ne concerne que les vétérinaires non-prescrits avec dossier complet, c'est-à-dire les retraités à partir de 2005 qui ont été informés de leurs droits, trop longtemps niés par l'Administration. Mais c'est un premier résultat !

Vous trouverez des informations régulières sur cette question dans nos 3 médias et tout spécialement dans la revue que vous venez d'ouvrir. Pensez de votre côté à nous envoyer les informations qui vous paraissent intéressantes, utiles, amusantes... et pourquoi ne pas ouvrir un débat entre nous sur un thème professionnel ou humanitaire? Vous trouverez dans cette revue les coordonnées de tous vos correspondants du GNVR. N'hésitez pas à les contacter. Bonne fin d'année 2014.

Marc Helfre

# Les *Editos* (suite)

## Le mot de Daniel Maudet, «messenger du GNVR»

A l'heure où j'écris, c'est le 920<sup>ème</sup> envoi de notre messagerie distribué à environ 1950 adresses courriel tirées du fichier adresses de la base de données exhaustive de nos membres établie grâce au travail du bureau du GNVR et notamment d'André Chossonnery. Cette base de données est en permanence actualisée par A. Chossonnery et moi-même grâce en particulier aux informations que vous nous envoyez.

En moyenne, vous devez recevoir 2 ou 3 messages par mois. Si ce n'est pas le cas, il s'agit d'une anomalie.

1. Si vous avez changé d'adresse courriel, me le dire.
2. Si mon serveur me répond que votre boîte courriel est pleine, veuillez à la vérifier régulièrement.
3. Si vous n'utilisez plus votre ordinateur (ça arrive chez les plus âgés d'entre nous), me le dire pour m'éviter des recherches inutiles
4. Enfin regardez dans votre boîte à spams et/ou indésirables, les messages peuvent s'y trouver.

Ainsi, notre service pourra s'améliorer.



## Le mot d'André Chossonnery - Base de données - Trésorerie

Le fichier de nos adhérent(e)s et de nos inscrit(e)s a évolué depuis 2011. De deux tableaux Excel collectant toutes les données, nous sommes passés à une base de données gérée sous Access. Les difficultés pour la développer ont été nombreuses : cahier des charges inexistant au départ évoluant et s'étoffant sans cesse, ignorance de votre serviteur etc. A la fin de cette année, lorsque les derniers développements seront terminés, cette base de données devrait être non pas parfaite mais très satisfaisante et répondre aux demandes faites par nos délégués régionaux, le bureau, etc. Elle permettra au GNVR de mieux connaître ses adhérents-cotisants et ses inscrits. Notre base est alimentée principalement par les informations transmises par la CARPV : nouveaux retraité(e)s, mais aussi décédé(e)s. Ces données sont celles des confrères ex libéraux. Nous avons très peu d'informations concernant les retraités du Régime Général (salariés de l'industrie ou autres...) ou de la Fonction Publique (administration, enseignement, défense nationale...) Nous aimerions pouvoir intégrer ces personnes, certaines peuvent être intéressées par nos activités. Parallèlement à la gestion de la base de données, je m'occupe de la trésorerie, ces deux fonctions très liées le sont également avec la messagerie gérée par Daniel

Maudet. Toute cotisation de l'année est enregistrée dans la base, ainsi que les modifications concernant l'adhérent, inscrites sur le bulletin de renseignement (adresses postale ou courriel, téléphone, etc...). Ces données sont enregistrées, archivées et permettent : d'établir la liste des cotisants, de procéder en début d'année à l'envoi du justificatif fiscal et de transmettre à la messagerie toute modification d'adresse courriel. De même les retours pour NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) sont traités de la même façon. Nous avons enregistré une augmentation de 10% de nos adhérents-cotisants entre le début de 2012 et la fin de 2013.

Cette gestion nous permet d'avoir une image assez précise de nos adhérents et inscrits, et une vue en temps réel de notre trésorerie.



«L'argent ne nous vient pas si vite que l'on pense»

Jean Racine

Les plaideurs (1668)

# Le Bureau Directeur

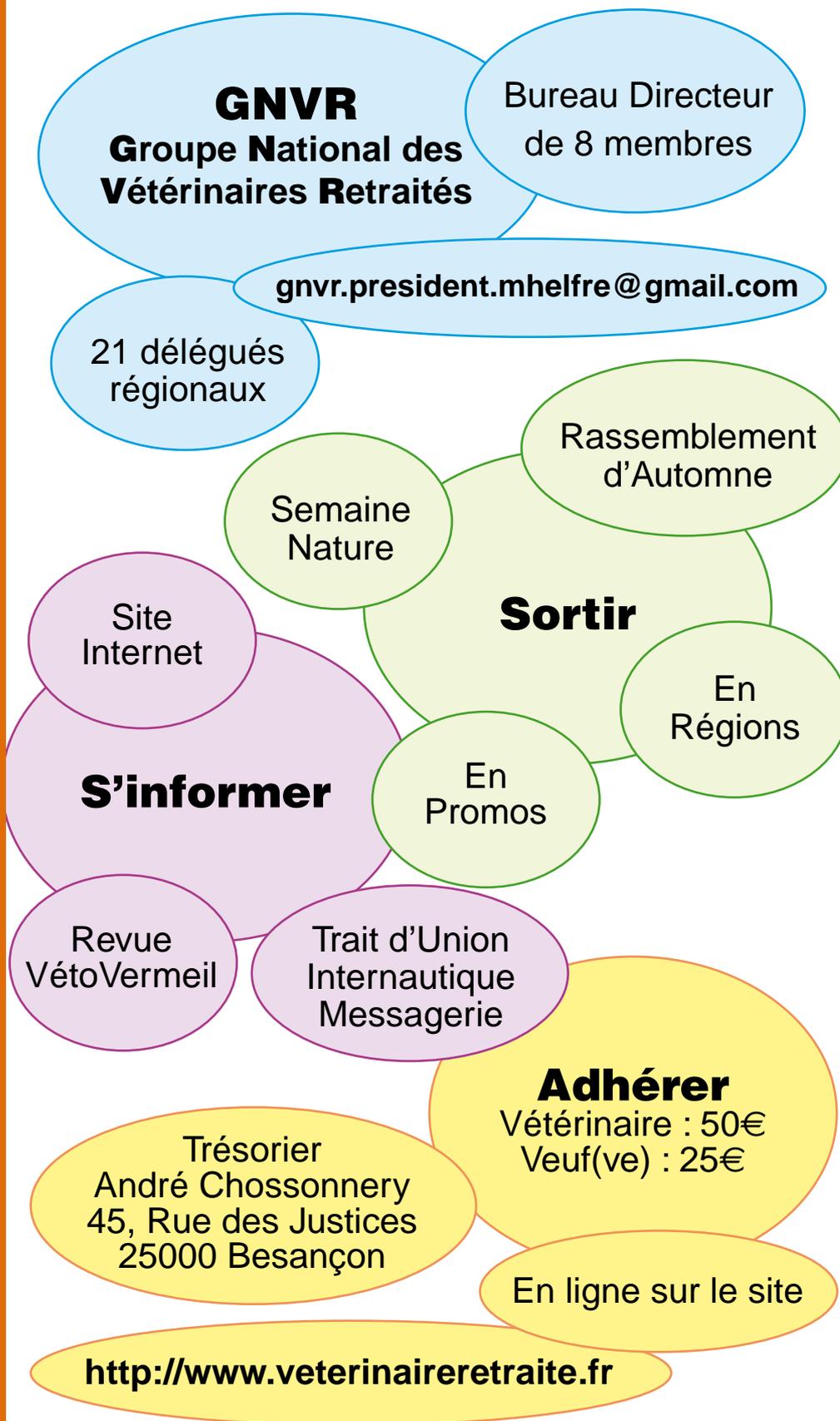
Président : Marc Helfre Représentant FSVF, organisateur du Rassemblement d'Automne	10, Rue Mozart 42330 SAINT-GALMIER	gnvr.president.mhelfre@gmail.com	Tél. 04 77 54 11 39 Port. 06 07 47 94 74
Secrétaire de séance : Claudette Catenot-Gentiletti	685, Chemin de Fenestrelle 13400 AUBAGNE	claudette.catenot-gentiletti@orange.fr	Tél. 04 42 70 36 41 Port. 06 76 70 00 35
Trésorier - Fichier : André Chossonnery	45, Rue des Justices 25000 BESANCON	achossonnery@wanadoo.fr	Tél. 03 81 61 33 29 Port. 06 87 11 09 09
Rédacteur Vêto Vermeil : Jean-Pierre Denis	38, Rue Victor Hugo 84160 CADENET	gnvr.vetovermeil.jpdenis@gmail.com	Tél. 04 90 08 81 26 Port. 06 63 69 06 57
Messagerie TUI : Daniel Maudet	Ker Noel 56350 ALLAIRE	gnvr.messagerie.dmaudet@gmail.com	Tél. 02 99 71 98 47 Port. 06 14 41 75 99
Gestionnaire du site : Richard Lecomte	51 rue Paul Couderc 92330 SCEAUX	gnvr.site.rlecomte@gmail.com	Tél. 01 46 61 07 33 Port. 06 71 65 11 90
Organisateur de la Semaine Nature : Pierre Trouche	8, Rue du Foirail 12120 CASSAGNES BEGONHES	ptrouche@wanadoo.fr	Tél. 05 65 74 22 33 Port. 06 07 67 72 17
Représentant FSVF et PL : André Champagnac, Vice-président	38, Rue Fessart 75019 PARIS	gnvr.vicepresident.achampagnac@gmail.com	Tél. 01 73 74 88 76 Port. 06 01 97 93 85

## Les Délégués Régionaux



ALSACE	Jean-Pierre SCHRUFFENEGGER A 69	6 rue Fritz 67000 Strasbourg	schruff@wanadoo.fr Tél. 03 88 35 66 16
AQUITAINE	Christian CARRARD T 68	Manoir de la Forelie 24260 Mauzens-Miremont	c.carrard@yahoo.fr Port. 06 08 95 92 00
AUVERGNE	Antoine BRUNA-ROSSO L 58	3, Rue du 8 Mai 03330 Bellenaves	antoine.bruna-rosso@wanadoo.fr Tél. 04 70 58 32 08 Port. 06 22 03 33 19
BASSE NORMANDIE	Yves MONNET A 54	20-22 Av. d'Hastings 14700 Falaise	monnetyves@neuf.fr Tél. 02 31 40 18 46
BOURGOGNE	Alain SALANSON L 58	11, Rue de l'Arquebuse 21230 Arnay le Duc	alain.salanson@wanadoo.fr Tél. 03 80 90 04 70
BRETAGNE	Marcel CONSTANTIN A 69	La Petite Tertrais 35830 Betton	dominique-constantin@wanadoo.fr Tél. 02 99 55 02 19
CENTRE	Alain BOURLIER A 64	35, Bd. Anatole France 45200 Montargis	chantale.bourlier@orange.fr Tél. 02 38 98 13 86 Port. 06 72 24 86 09
CHAMPAGNE ARDENNES	Charles MESUROLLE A 56	10, Av. du Gal Leclerc 10200 Bar sur Aube	mesurollec@wanadoo.fr Tél. 03 25 27 06 21 Port. 06 70 22 83 74
FRANCHE COMTÉ	Jean-Jacques MUGNIER L 74	37, Rue du Clos Barbey 70700 Autreville	marie.mugnier@hotmail.fr Tél. 03 84 32 29 35
HAUTE NORMANDIE	Jean-Charles PLAIGNARD A 61	7, Boulevard Gambetta 76000 Rouen	plaignjc@numericable.com Tél. 02 77 76 42 89
ILE DE FRANCE	André CHAMPAGNAC A 66	38, Rue Fessart 75019 Paris	champagnac.andre@neuf.fr Tél. 01 73 74 88 76
LANGUEDOC ROUSSILLON	Claude JOUANEN T 55	31, Av. du Pasteur Rollin 30140 Anduze	claud.jouanen@laposte.net Tél. 04 66 61 63 33
LIMOUSIN	Jean LEROUX A 55	21, Av. Henri de Jouvenel 19130 Objat	jean.leroux167@orange.fr Tél. 05 55 25 01 38
LORRAINE	Roger VERY A 55	9, Rue Jean Zay 54300 Luneville	roger.very@wanadoo.fr Tél. 03 83 74 22 68
MIDI PYRENEES	Pierre TROUCHE T 59	8, Rue du Foirail 12120 Cassagnes Begonhes	ptrouche@wanadoo.fr Tél. 05 65 74 22 33 Port. 06 07 67 72 17
NORD PAS DE CALAIS	Marc VERRIELE T 70	8, Boulevard Foch 62810 Aire sur La Lys	marc.verrielepro@orange.fr Tél. 03 21 95 50 07
PACA - Corse	Claudette CATENOT-GENTILETTI L 64	685, Chemin de Fenestrelle 13400 Aubagne	claudette.catenot-gentiletti@orange.fr Tél. 04 42 70 36 41
PAYS DE LA LOIRE	Jean-Paul EHKIRCH T 59	3, Rue de Contadès 49310 Vihiers	ehkirch.jean_paul@aliceadsl.fr Tél. 02 41 56 13 63
PICARDIE	Daniel GIRARD A 65	1, Rue du Hamel 80230 Brutelles	daniel.girard.le-hamel@wanadoo.fr Tél. 03 22 26 66 79
POITOU CHARENTES	Gilbert REIX T 71	5, Rue du Panier Fleuri 79400 St Maixent l'Ecole	gilbert.reix@sfr.fr Port. 06 31 97 34 28
RHONE ALPES	Marc HELFRE L 60	10, Rue Mozart 42330 Saint Galmier	mhelfre@gmail.com Tél. 04 78 27 27 04 Port. 06 07 47 94 74

# GNVR : en bulles



## Association **Le Groupe national des vétérinaires retraités rassemble**

**P**our les vétérinaires désireux de maintenir le contact avec leurs confrères et leur profession après la retraite, il existe le GNVR. Le groupe s'adresse à tous les vétérinaires qui ont cessé leur activité, quelle que soit leur carrière. Il est représenté dans chaque région par un délégué régional. L'ensemble des délégués constitue le conseil d'administration, animé au plan national par un comité directeur de huit membres et présidé actuellement par notre confrère Marc Helfre (L 60)<sup>1</sup>.

### Entretenir la solidarité et l'amitié

Les missions du GNVR vont du développement des liens qui unissent les vétérinaires depuis les années de préparatoire et d'école, à travers les générations, à la défense des retraités libéraux (par exemple, la retraite du vétérinaire sanitaire pour les actions de prophylaxies et de police sanitaire menées pour le compte de l'État pendant leur vie professionnelle). L'association a également pour objectifs la circulation d'informations et l'organisation de rencontres, de sorties, etc. Ses cotisations sont de 50 € pour les vétérinaires retraités et de 25 € pour les veuves ou veufs de vétérinaires. Le groupe recensait 1650 adhérents en 2013. Il possède aussi un site internet : [Veterinaireretraite.fr](http://Veterinaireretraite.fr).  
< MARIE NEVEUX

<sup>1</sup> [gnvr.president.mhelfre@gmail.com](mailto:gnvr.president.mhelfre@gmail.com)



## Adhésion / Cotisation

Il est toujours temps d'adhérer au GNVR !

Date : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Ecole de formation : .....

Promotion : .....

Date de départ à la retraite : .....

Signature

### Montant de l'adhésion

- Vétérinaires retraités : 50€
- Veufs ou veuves de vétérinaires retraités : 25€

Bulletin à retourner avec le chèque correspondant  
à l'ordre du GNVR à :  
Dr André Chossonery  
45, Rue des Justices - 25000 BESANCON

Vous pouvez également adhérer et régler votre cotisation en ligne sur notre site internet  
<http://veterinaireretraite.fr>



## L'adhésion au GNVR

Chère consœur, cher confrère, cher veuf ou veuve de confrère,  
en adhérant et en cotisant au GNVR :

- Vous gardez le contact avec la profession et vous manifestez votre solidarité avec les actifs.
- Vous bénéficiez de notre revue Vété Vermeil 2 fois par an.
- Vous recevez une information instantanée par notre Messagerie Trait d'Union Internautique.
- Vous accédez à l'espace adhérent de notre site Internet : [www.veterinaireretraite.fr](http://www.veterinaireretraite.fr)
- Vous participez à l'action du GNVR pour la défense de la Retraite du Vétérinaire sanitaire.
- Vous pourrez participer aux activités nationales : Semaine nature, Rassemblement d'automne.

et vous profitez du dégrèvement fiscal de la cotisation par notre appartenance à la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France.

*Pour le Bureau Directeur du GNVR  
Marc HELFRE, Président  
André CHOSSONNERY, Trésorier*



# Les Dossiers : Retraite VS

Le problème de la retraite des vétérinaires sanitaires occupe encore le devant de la scène. Voici une idée des documents que nous portons à votre connaissance :

- un hommage à Bernard Chautemps
- la dernière décision du Conseil d'Etat
- le point en fin mai des actions entreprises
- le protocole d'accord
- la notice d'information sur le protocole d'accord
- la lettre au défenseur des droits

## **Dernière nouvelle concernant les Vétérinaires prescrits**

Nous vous avons tenu informé qu'un Vétérinaire avait décidé de se pourvoir devant le Conseil d'Etat pour contester l'application de la prescription quadriennale (voir la note « le point à fin mai 2014 »), avec un dossier bien étayé.

Par une décision du 23 juillet 2014, le Conseil d'Etat a rejeté ce pourvoi sans apporter de justification, comme c'est son droit.

Une porte vient de se fermer. Le GNVR, avec nos amis de VAISE, étudie les autres voies juridiques possibles. Nous continuons à suivre ce dossier.

*Marc HELFRE*

## **Hommage à Bernard Chautemps**

Notre Confrère Bernard CHAITEMPS Vétérinaire Alfort 49 et Docteur en droit vient de mourir.

Nous lui devons tous hommage et gratitude.

En effet, il a été le premier en 2003 à mettre en évidence la faute de l'État qui, en utilisant les vétérinaires praticiens comme contractuels dans le cadre du Mandat sanitaire pour réaliser les grandes prophylaxies et la police sanitaire, n'avait pas pendant plus de 25 ans réglé les cotisations sociales et de ce fait privé ces praticiens d'une partie importante de leur retraite.

Sa formation juridique acquise pendant sa retraite de vétérinaire lui a permis de lancer les premières requêtes auprès des tribunaux administratifs au nom d'un certain nombre de ses confrères et d'alerter notre profession sur ses droits.

Il a ouvert la porte à une juste réparation.

Malheureusement la maladie l'a empêché de poursuivre ses actions en justice et il a fallu attendre le 14 novembre 2011 pour que soit reconnu par le Conseil d'État la faute de l'État et le préjudice subi par les vétérinaires praticiens.

Tout n'est pas encore réglé aujourd'hui, mais sans la perspicacité et les compétences de notre confrère, rien n'aurait été entrepris.

Remercions-le et rendons-lui un hommage amplement mérité.

*Le 29 juillet 2014  
Marc HELFRE*



# Les Dossiers : Le point sur les RVS

Fin mai 2014

## Le blocage que nous avons connu depuis décembre 2013 semble se lever

- Deux rencontres du groupe des 4 organismes qui s'occupent de cette question (FSVF, CARPV, GNVR, VAISE) avec Madame Élodie LEMATTE, chargée des finances au Ministère de l'agriculture, et le cabinet du Ministre, ont permis une avancée pour les vétérinaires non prescrits avec dossier complet accepté par les services du Ministère.
- Les conventions nécessaires entre les 3 ministères Agriculture, Affaires sociales et Finances, qui n'avaient jamais été faites, ont été établies par Madame LEMATTE.

## 1er cas : Dossiers non prescrits, complets, et acceptés par le Ministère et le Vétérinaire

- Les 575 dossiers des vétérinaires ayant accepté la proposition d'assiette du ministère seront réglés avant la fin de l'année 2014.
- Un protocole d'accord mentionnant le détail des sommes dues sera adressé au vétérinaire qui, en le signant, s'engage à renoncer à toute poursuite ultérieure devant les tribunaux. Ce protocole sera accompagné d'une notice explicative sur le calcul des arrérages qui est complexe.
- Le paiement aura lieu dans les trois mois suivant le retour du protocole signé au ministère.
- Le ministère versera les arrérages de pension dus jusqu'au 31 décembre 2014. La CARSAT et l'IRCANTEC prendront le relai avec le versement régulier de la pension à partir du 1 janvier 2015.
- La somme versée par le ministère représente un revenu différé. A ce titre, il est soumis à impôt mais bénéficie de la procédure du « quotient fiscal ». Une notice sur ce mécanisme sera jointe au protocole d'accord. Il est détaillé par l'administration fiscale à l'adresse suivante:
- [http://www2.impots.gouv.fr/documentation/2014/brochure\\_ir/index.html#273/z](http://www2.impots.gouv.fr/documentation/2014/brochure_ir/index.html#273/z)
- Une réponse du ministère à une question écrite du député Éric ALAUZET, sollicité par André CHOSSONNERY, confirme cet engagement du ministère.
- Les autres dossiers du même type seront étudiés en 2015.

## 2ème cas : Dossiers incomplets

Le Ministère n'a toujours pas accepté d'appliquer l'assiette forfaitaire de la sécurité sociale pour les années sans justificatifs. Si 2 ou 3 années ne présentent pas de justificatifs, une action en référé pour demander l'application de l'assiette forfaitaire de la SS peut être envisagée. S'il n'existe aucun justificatif, le Ministère refusera l'application de l'assiette

## 3ème cas : Dossiers prescrits

La situation est toujours bloquée pour tous les dossiers frappés par la prescription quadriennale, soit 72 % des dossiers et notamment tous les plus anciens.

9 dossiers sont actuellement en attente du jugement de la Cour d'appel de LYON. Ces jugements seront rendus avant l'été ou au tout début de l'automne.

Un dossier vient de remonter jusqu'au Conseil d'État avec un argumentaire très étayé contestant l'application de la prescription quadriennale à la retraite du vétérinaire sanitaire. Si le Conseil d'État accepte de prendre en charge ce dossier, le jugement pourrait intervenir début 2015. Nous aurons alors une position définitive.

## Dossiers des Veuves

C'est le problème le plus difficile, car les CARSAT et l'IRCANTEC ont détruit les dossiers de retraite des vétérinaires dès leur décès et ne peuvent plus le reconstituer. Seule la caisse de retraite libérale, la CARPV, a conservé des éléments. François COUROUBLE prend en main 20 dossiers de Veuves qui sont aussi complets que possible et va voir avec le Ministère quelles sont les possibilités.

## Saisine du Défenseur des Droits

Le Défenseur des Droits a été saisi par Le GNVR et VAISE fin mars 2014 sur tous les points litigieux du dossier Retraite du vétérinaire sanitaire. Malheureusement le décès de Dominique BAUDIS a retardé l'étude du dossier et nous n'avons pas encore eu de réponse.

Vous trouverez sur le Site internet du GNVR le texte de la lettre de synthèse envoyée qui résume bien la situation actuelle, ainsi que d'autres documents concernant le dossier.

Je vous rappelle les coordonnées de notre site : <http://www.veterinaireretraite.fr> code d'accès 14807

31 mai 2014

Marc HELFRE et André CHAMPAGNAC



# Les Dossiers : Protocole d'accord



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA FORÊT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION  
SECRETARIAT GÉNÉRAL/SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

## PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE

(PROJET)

### ENTRE

- M. X , vétérinaire en retraite, ayant exercé un mandat sanitaire avant le 1er janvier 1990,

### ET

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, représenté par Monsieur Patrick DEHAUMONT, Directeur Général de l'Alimentation et par Madame Marie-Françoise GUILHEMSANS, Directrice des affaires juridiques

### Il est exposé ce qui suit :

1) Par une décision intervenue en matière fiscale (CE, 12 juin 1974, n°83279), le Conseil d'Etat a considéré que les vétérinaires ayant exercé des missions dans le cadre du mandat sanitaire avaient la qualité d'agents non-titulaires de l'Etat et que leur rémunération constituait un salaire. Cette décision n'a de portée qu'avant le 1er janvier 1990, dans la mesure où après cette date, la loi n°89-412 du 22 juin 1989 a explicitement assimilé ces rémunérations à des revenus tirés de l'exercice d'une profession libérale (article L215-8 devenu article L221-11 du code rural et de la pêche maritime).

Dans les faits, le ministère de l'agriculture a continué à traiter comme des honoraires les rémunérations versées aux vétérinaires dans le cadre du mandat sanitaire exercé avant le 1er janvier 1990 ; ces rémunérations n'ont donc pas donné lieu au versement de cotisations et contributions sociales, et notamment de cotisations de retraite de base et complémentaire de la part de l'Etat employeur.

Par des décisions du 14 novembre 2011 (n°341325, 334197 et 334206) , le Conseil d'Etat a

# Les Dossiers : Protocole d'accord

condamné l'Etat a réparer l'intégralité du préjudice subi en matière de retraite par les vétérinaires du fait de l'absence de versement de ces cotisations.

2) Par lettre du ..... Mr. X, titulaire du mandat sanitaire de ..... à ..... a demandé à être indemnisé du préjudice qu'il subit du fait de l'absence de versement par l'Etat de cotisations sur les rémunérations qui lui ont été versées dans le cadre de ce mandat. Cette absence de versement est en effet à l'origine d'une minoration de la pension de retraite qui lui est versée depuis sa cessation d'activité.

Après examen du dossier qu'il a déposé, M. X s'est vu notifier, le 13 février 2013, une proposition d'assiette qui reprenait, par année d'exercice du mandat sanitaire, le montant des salaires bruts qu'il avait perçus au titre de cette activité. Par courrier en date du 27 février 2013, M. X a accepté cette proposition (pièce jointe 1)

Le ministère a ensuite saisi la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) Centre Ouest et l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques) afin qu'ils fournissent les éléments nécessaires à l'évaluation du préjudice subi par M. X (pièce jointe 2)

**Il est donc convenu ce qui suit :**

## **Article 1 : Estimation des dommages**

Le préjudice subi par M. X se décompose de la façon suivante:

a) Préjudice lié à la minoration des pensions échues au titre du régime général:

- calcul du différentiel mensuel de pension: sachant que la pension passera de xxx euros avant régularisation des arriérés de cotisations à xxx euros après régularisation, le différentiel s'établit à xxx euros;
- ce différentiel est applicable à la période du 1/01/2008 au 31/12/2014 soit 84 mois;
- le montant d'indemnité à verser s'élève à xxx euros X 84 = xxx euros.

b) Préjudice lié à la minoration des pensions échues au titre du régime complémentaire:

M. X ayant liquidé sa retraite salariée depuis le 1/01/2008, l'IRCANTEC lui versera un rappel d'arrérages couvrant la période allant du 1/01/2011 au 31/12/2014.

Toutefois, 36 mois ne sont pas pris en compte par l'IRCANTEC,

soit :

Le préjudice subi par M. X à ce titre est égal à  
4672 points X xxx euros = xxx euros par an x 3 = xxx

c) Préjudice lié à l'absence de droit à pension pour l'avenir.

## **Article 2 : Conditions de réparation des dommages**

**La responsabilité du préjudice décrit à l'article 1er est à la charge de l'Etat.**

# Les Dossiers : Protocole d'accord

L'Etat réparera le préjudice lié à la minoration des pensions échues du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2014 par le versement d'une indemnité, qui est arrêtée à la somme forfaitaire, transactionnelle et définitive de  
( xxx €).

L'Etat réparera le préjudice lié à l'absence de droit à pension pour l'avenir en régularisant la situation de M. X auprès de la CARSAT Centre-Ouest et de l'IRCANTEC avant le 1er janvier 2015.

## Article 3: Modalités de règlement de l'indemnité pour minoration des pensions échues

L'Etat s'acquittera de l'indemnité mentionnée à l'article 2 par un versement de  
( xxx €) sur le compte bancaire de  
M. X ( RIB à fournir)

Les dépenses correspondantes seront ordonnancées sur les crédits du programme 206... , du budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur la gestion 2014.

## Article 4 : Extinction de l'affaire

En contrepartie de la signature du présent protocole, M. X et le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt renoncent à toutes actions devant les juridictions administratives et judiciaires, relatives au préjudice à l'origine de la présente transaction.

La signature de ce protocole vaut transaction au sens des dispositions de l'article 2044 et suivants du code civil.

Fait à Paris, en 3 exemplaires, le ... ..

- Monsieur . X
  
- Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Le Directeur général de l'alimentation

La Directrice des affaires juridiques

- Le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel

# Protocole d'accord - Notice

Notice d'information sur le protocole d'accord amiable concernant les vétérinaires retraités ayant exercé un mandat sanitaire avant le 1er janvier 1990

## I. Rappel du contexte du protocole

Par une décision intervenue en matière fiscale (CE, 12 juin 1974, n°83279), le Conseil d'Etat a considéré que les vétérinaires ayant exercé des missions dans le cadre du mandat sanitaire avaient la qualité d'agents non-titulaires de l'Etat et que leur rémunération constituait un salaire .

Dans les faits, le ministère de l'agriculture a continué à traiter comme des honoraires les rémunérations versées aux vétérinaires dans le cadre du mandat sanitaire exercé avant le 1er janvier 1990, tant en ce qui concerne leur montant que l'absence de versement de cotisations sociales, et notamment de cotisations patronales de retraite de base et complémentaire.

Par des décisions du 14 novembre 2011 (n°341325, 334197 et 334206), le Conseil d'Etat a condamné l'Etat à réparer l'intégralité du préjudice subi en matière de retraite par les vétérinaires du fait de l'absence de versement de ces cotisations.

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) a mis en place une procédure harmonisée de traitement des demandes d'indemnisation des vétérinaires sanitaires, en vue d'un règlement amiable.

Sur la base du dossier individuel déposé dans le cadre de cette procédure, l'administration contrôle que le vétérinaire a été détenteur d'un mandat sanitaire. Elle établit également l'assiette destinée à servir de base pour le calcul des arriérés de cotisations en reconstituant les rémunérations perçues chaque année durant la période d'exercice du mandat grâce aux justificatifs documentaires fournis par le vétérinaire sanitaire. Ce travail aboutit à une proposition d'assiette soumise à l'approbation écrite du vétérinaire sanitaire. Seules les propositions d'assiette ayant fait l'objet d'un accord formel sont ensuite transmises aux caisses de retraite pour calcul des arriérés de cotisations du régime général et complémentaire de retraite des agents publics non titulaires de l'Etat.

## II. Les vétérinaires concernés par le protocole

Deux cas sont à distinguer:

celui des vétérinaires qui sont encore en activité;  
celui des vétérinaires qui sont aujourd'hui en retraite.

Pour les vétérinaires encore en activité, l'Etat prendra les mesures nécessaires pour leur permettre de toucher à l'avenir, (lorsqu'ils auront liquidé leur retraite salariée), une pension calculée à partir d'une assiette incluant les salaires perçus dans le cadre du mandat sanitaire. A cette fin, le MAAF versera directement les arriérés de cotisations (salariales et patronales) calculés comme prévu au I :

à la CARSAT (Caisse de retraite et de santé au travail), dont dépend le vétérinaire eu égard à son lieu de résidence actuelle;  
à l'IRCANTEC, en ce qui concerne la retraite complémentaire.

Comme il n'y aura pas de relation directe entre le MAAF et chaque vétérinaire en activité , il n'y aura pas de protocole d'accord entre ce dernier et le MAAF.

En revanche, chaque vétérinaire aujourd'hui à la retraite se verra proposer un protocole d'accord amiable avec le MAAF.

## III. L'objet du protocole

Le protocole a pour objet de définir les modalités de réparation du préjudice subi par le vétérinaire en retraite, qui se décompose en deux grands volets:

1. le préjudice passé: les vétérinaires en retraite ont subi une minoration de pensions échues ou une perte de pensions depuis leur départ à la retraite.

1.1 Les vétérinaires qui ont déjà liquidé une retraite salariée du régime général (« pensionnés » selon les termes figurant sur les devis individuels établis par les CARSAT) et une retraite complémentaire IRCANTEC ont subi une minoration de pensions. L'indemnité destinée à compenser la minoration de pensions sera calculée de la façon suivante:

# Protocole d'accord - Notice

dans le régime général: différentiel mensuel de pension (écart entre la pension mensuelle avant et après régularisation) x par le nombre de mois écoulés entre la date de liquidation la retraite salariée et la date de versement par le MAAF des arriérés de cotisations à la CARSAT;

dans le régime complémentaire: différentiel mensuel de pension x par le nombre de mois entre la date d'entrée en jouissance de la retraite complémentaire et la date de début du rappel d'arrérages versés par l'IRCANTEC au vétérinaire, dans le cadre de l'ajustement du montant de sa retraite après versement des arriérés de cotisations par le MAAF.

En effet, contrairement aux CARSAT, l'IRCANTEC verse un rappel d'arrérages (arriérés de pensions) couvrant l'année en cours et les années antérieures dans la limite de quatre ans.

1.2 Les vétérinaires qui ont déjà liquidé une retraite salariée du régime général mais pas la retraite complémentaire IRCANTEC ont subi une minoration de pensions. L'indemnité destinée à compenser la minoration de pensions sera calculée de la façon suivante :

dans le régime général : différentiel mensuel de pension (écart entre la pension mensuelle avant et après régularisation) x par le nombre de mois écoulés entre la date de liquidation de la retraite salariée et la date de versement par le MAAF des arriérés de cotisations à la CARSAT.

dans le régime complémentaire: la liquidation n'ayant pas encore été faite, il n'y a pas de minoration de pension ; l'Etat versera à l'IRCANTEC les arriérés de cotisation nécessaires à la prise en compte de l'activité du vétérinaire concerné au titre de son mandat sanitaire lors de la liquidation de sa retraite complémentaire .

Pour sa part, l'IRCANTEC versera un rappel d'arrérages afférents aux six mois précédant la date de liquidation de la retraite IRCANTEC.

1.3 Les vétérinaires qui ont liquidé leur retraite libérale, mais n'ont liquidé ni retraite salariée du régime général ni retraite complémentaire IRCANTEC, car ils n'ont pas exercé d'autre activité salariée que le mandat sanitaire, ont subi une perte de pension. Dans ce cas, l'indemnité pour perte de pension sera calculée de la façon suivante:

dans le régime général: montant estimé de la pension mensuelle x par le nombre de mois écoulés entre la date d'entrée en jouissance de la retraite libérale et la date de versement par le MAAF des arriérés de cotisations à la CARSAT;

dans le régime complémentaire :

la liquidation de la retraite complémentaire à taux plein avant 65 ans s'effectuant sous conditions (dont la vérification alourdirait notablement le processus d'élaboration du protocole), il a été considéré que les vétérinaires sanitaires auraient liquidé leur retraite complémentaire à partir de 65 ans ( soit au taux plein sans condition). Dans ce cas, c'est par rapport à la date anniversaire des 65 ans qu'est évaluée la perte de pensions subie. Le montant de l'indemnité sera calculé de la façon suivante: montant mensuel de la pension x par le nombre de mois entre la date anniversaire de 65 ans et la date de début du rappel d'arrérages effectué par l'IRCANTEC; si le vétérinaire a liquidé sa retraite libérale après 65 ans: montant mensuel de la pension IRCANTEC x par le nombre de mois entre la date de liquidation de la retraite libérale et la date de début du rappel d'arrérages effectué par l'IRCANTEC.

En effet, l'IRCANTEC verse un rappel d'arrérages afférents aux six mois précédant la date de liquidation de la retraite IRCANTEC.

## 2. le préjudice à venir

Afin de mettre un terme au préjudice pour l'avenir et après obtention de l'accord écrit du vétérinaire concernant la proposition d'assiette qui lui a été faite, le MAAF transmet cette assiette à la CARSAT et à l'IRCANTEC pour calcul des arriérés de cotisations salariales et patronales, qu'il lui incombera de verser à ces organismes.

Il convient de rappeler que dans le régime général les montants annuels de salaires bruts servant d'assiette pour le calcul des arriérés de cotisations salariales et patronales sont plafonnés. En conséquence, les montants de salaires bruts annuels figurant sur les tableaux de calcul des CARSAT peuvent ne pas correspondre à ceux mentionnés sur les propositions d'assiette que les vétérinaires ont acceptées.

# Les Dossiers : Retraite VS

Groupement National des Vétérinaires Retraités - Retraite du Vétérinaire Sanitaire - Récapitulatif

Monsieur le Défenseur des Droits,

Ainsi que nous vous en avons fait part dans une précédente communication, nous souhaiterions vous faire part d'un vaste problème affectant toute la profession vétérinaire ayant exercé un mandat sanitaire de 1954 à 1990, sur lequel vous avez déjà eu à vous exprimer dans le cadre de votre fonction, mais dont nous aimerions vous entretenir, à savoir la retraite du vétérinaire sanitaire.

En effet, dans le cadre de leur mandat sanitaire, les vétérinaires ruraux ont assuré depuis 1954 la réalisation des grandes opérations de prophylaxie et de police sanitaire au nom de l'Etat.

Or, si depuis la loi n° 39-412 du 22 juin 1989, entrée en vigueur le 1er janvier 1990, ces rémunérations versées aux vétérinaires jouissant d'un mandat sanitaire sont reconnues comme étant des revenus libéraux (= honoraires), un véritable flou a longtemps enveloppé la qualification juridique de ces rémunérations perçues entre 1954 et 1989.

A partir de la fin des années 90, quelques confrères ont initié des actions contentieuses pour faire reconnaître qu'antérieurement au 1er janvier 1990, les vétérinaires ruraux agissaient dans le cadre de leur mandat sanitaire en tant qu'agents non titulaires de l'Etat. Il découlerait de ce statut que :

Les rémunérations perçues par les vétérinaires sanitaires au titre des opérations de prophylaxies menées entre 1954 et 1989 ont la qualité de salaires sur le plan fiscal.

A ce titre, il incombait exclusivement et sans partage de responsabilité à l'employeur (= l'Etat), d'une part d'affilier le praticien au régime de sécurité sociale, d'autre part de prendre à sa charge l'ensemble des cotisations sociales inhérentes à ces rémunérations. L'Etat n'ayant pas rempli les obligations sus-citées, il existe donc un préjudice pécuniaire quant au calcul de la retraite à laquelle les vétérinaires sanitaires peuvent légitimement prétendre.

L'ensemble de ces allégations ont été confirmées par la justice administrative entre 2009 (pour la reconnaissance d'une faute de la part de l'Etat) et 2011 (pour l'entière responsabilité de ce dernier, entérinée par deux arrêts du Conseil d'Etat du 14 novembre 2011), et ces dispositions ont poussé les acteurs publics à mettre en place une procédure de règlement amiable en faveur des praticiens, afin de contenir une extension du volet contentieux.

Mais si ladite procédure répond (de manière partielle) au problème qui nous intéresse, plusieurs points restent pendents à l'heure actuelle, ne permettant pas une résolution globale du problème :

La question des justificatifs des rémunérations perçues au titre des prophylaxies constitue le premier volet non traité par la circulaire administrative du 24 avril 2012 : l'ancienneté des créances de l'Etat depuis 1954 a entraîné la disparition de nombreuses archives concernant ces documents, que ce soit au niveau des vétérinaires eux-mêmes qu'auprès des DDPP (= ex DSV) ou autres services déconcentrés. Une solution existe néanmoins en cas d'absence de justificatifs : le recours à une assiette forfaitaire. Etablie juridiquement par l'Art. R351-11 du Code de la Sécurité Sociale, admise au niveau contentieux pour un certain nombre de dossiers, et même envisagée à la fois par le Secrétariat général du Ministère de l'agriculture ainsi que par les organismes de retraite concernés par cette affaire, nous souhaitons son application au niveau d'une procédure de règlement amiable dans ce cas précis.

Il se trouve également qu'un grand nombre de vétérinaires, ayant perçu avec retard les versements relatifs à ces opérations de prophylaxies (parfois plus de deux ans après l'acte effectué), se retrouve avec des salaires de prophylaxie déclarés en tant que tel postérieurement au 1er janvier 1990. Or l'Etat ne veut pas entendre parler d'une prise en considération de ces sommes dans le calcul du préjudice...

De plus, il semblerait que la formule de réparation entérinée par l'administration dans le cadre de la procédure amiable qu'elle a instaurée soit particulièrement pénalisante pour les praticiens, notamment pour la période passée.

Dans la formule actuelle, les cotisations sociales arriérées qui auraient dû être versées à l'époque seront directement payées aux caisses de retraite concernées (CARSAT et IRCANTEC) par le Ministère de l'Agriculture, en vue d'une régularisation des mensualités de retraite afférentes à cette activité sanitaire ante-1er/01/1990, entérinant automatiquement une pension de retraite au titre des prophylaxies pour les confrères concernés. Par ailleurs, pour les vétérinaires ayant déjà fait valoir leurs droits à la retraite à la date de la régularisation, il leur sera en plus versé un « capital » correspondant à l'ensemble des pensions de retraite non perçues depuis la liquidation.

Et c'est bien sur ce dernier point qu'on peut observer une distorsion entre la jurisprudence administrative et la procédure amiable, car il semblerait que le Ministère souhaite imposer une fiscalité sur ces sommes, alors même qu'elles devraient revêtir un caractère indemnitaire.

En ce qui concerne la recevabilité des demandes d'indemnisation, l'administration a repris à son compte une interprétation maladroite du droit opérée par le Conseil d'Etat pour exclure de facto un grand nombre de confrères (plus de 70% selon une enquête de recensement menée auprès des vétérinaires retraités) de cette procédure de règlement amiable, en s'appuyant sur le concept de prescription quadriennale fixé par l'article 1 de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968. Or, celle-ci n'a pas lieu d'être appliquée, et nous pouvons le faire valoir.

Par ailleurs, le cas spécifique des veuves de vétérinaires sanitaires se doit d'être pris en considération par l'administration. Susceptibles de bénéficier de la procédure actuellement mise en place au titre d'ayant-droit, elles sont près d'un millier à pouvoir prétendre ne serait-ce qu'à une retraite de réversion.

Enfin, la question des vétérinaires ayant formé des recours contentieux antérieurement aux décisions du Conseil d'Etat du 14 novembre 2011, et n'ayant pas obtenu pleine et entière réparation devant les juridictions administratives, doit être traitée. En effet, même si non affectés par la prescription quadriennale, la seule solution pour faire valoir leurs droits avant cette date consistait à attaquer l'Etat en justice, aucune procédure de règlement amiable n'existant à l'époque...

Même en considérant les dossiers non affectés par les points sus-cités, force est de constater qu'après deux ans d'existence, la procédure de règlement amiable n'a toujours pas permis la résolution d'un seul dossier dans son intégralité, alors que près de 450 d'entre eux sont complets, pour certains depuis décembre 2012 !

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Défenseur des Droits, l'expression de nos salutations distinguées

# Les Dossiers : Retraite VS

## La Fédération des Syndicats Vétérinaires de France

Le GNVR fait partie de la FSVF. Cette fédération est composée du :  
SNVEL syndicat national des praticiens libéraux très largement majoritaire  
SNISPV syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire  
SNVECO syndicat national des vétérinaires conseils  
SNVSE syndicat national des vétérinaires salariés d'entreprises  
FSEEVF fédération des syndicats des enseignants des écoles vétérinaires  
GNVR groupe national des vétérinaires retraités

Le GNVR n'a qu'une voix consultative, mais est actif sur les dossiers qui le concernent comme la retraite du vétérinaire sanitaire qui fait partie des missions de la FSVF.

Son président de la FSVF, le Docteur Benoit ASSEMAT (SNISPV), est très actif et très consensuel. Il participe à une foule de réunions avec l'administration, avec les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat et y défend les intérêts de la profession vétérinaire, réussissant toujours à trouver le dénominateur commun entre les différentes composantes de la Fédération.

La FSVF a défendu la place du vétérinaire dans beaucoup d'articles de la Loi d'Avenir pour l'agriculture. Il était bien utile de préciser le rôle et la place des vétérinaires dans ce dispositif. Cette Loi d'Avenir, en préparation depuis 2 ans, traite de tous les sujets relatifs au monde agricole : gouvernance sanitaire, enseignement (y compris l'enseignement vétérinaire), formation initiale et continue, certification sanitaire, visite d'élevage, abattoirs, médicament vétérinaire et même la déontologie vétérinaire. Tout cela nécessite de participer à un nombre impressionnant de réunions. Cette loi d'avenir est destinée à compléter et sans doute un jour à suppléer le Code rural.

La FSVF participe également au CNOPSAV, Conseil national d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales, qui réunit toutes les organisations syndicales et techniques qui s'occupent du sanitaire, c'est-à-dire un grand nombre de personnes. Ce Conseil a été créé il y a 2 ans et il se décline dans toutes les régions. C'est une charge importante qui échoit au Président de la FSVF et aux présidents des syndicats composant son conseil.

Le GNVR n'est directement touché que par la retraite du vétérinaire sanitaire, mais il faut savoir que sans le soutien financier qu'il apporte à la FSVF, cet organisme, essentiel à notre défense professionnelle, géré avec beaucoup de sagesse, n'aurait pas les moyens de faire son travail. L'aide qu'apporte le GNVR à la FSVF est donc très bien placée.

### Communiqué de presse de l'UNAPL

**Projet de loi sur le redressement économique :  
L'UNAPL opposée au démembrement des professions réglementées**

L'UNAPL rejette fermement la déréglementation de certaines professions libérales contenues dans le projet de loi sur le redressement économique et dénonce une mesure démagogique préjudiciable aux consommateurs.

Le ministre de l'Economie et du Redressement productif vient de présenter la feuille de route de son projet de loi sur le redressement économique de la France dans lequel il annonce vouloir mettre fin « aux rentes et monopoles » dont, selon lui, bénéficient un certain nombre de professions réglementées.

L'UNAPL s'oppose de façon très déterminée à ce procédé qui consiste à laisser penser que le monopole de certaines professions, en particulier les Huissiers de justice, les avocats, les greffiers des tribunaux et certaines professions de santé serait responsable du défaut de croissance de notre pays et de la perte de pouvoir d'achat des français.

Les termes méprisants employés par le ministre à l'égard de ces professions désignées « boucs-«émissoires » et accusées de « capter les revenus des français » sont inacceptables.

L'UNAPL souligne que les professions réglementées sont une garantie et une chance pour les consommateurs. Les professions réglementées obéissent à des règles déontologiques, lesquelles d'ailleurs proscrivent le recours à la publicité. Ensuite, certaines d'entre elles assument des missions de service public, et d'autres, lorsqu'elles sont conventionnées, pratiquent des tarifs administrés, excluant la concurrence par le prix que voudrait stimuler la future loi.

Si des évolutions sont nécessaires, et l'UNAPL ne les rejette pas a priori, elles n'ont de sens que si elles concernent tous les acteurs de façon équitable, sans oublier le secteur public et sans vouloir dresser les Français contre certaines professions libérales.

L'UNAPL, qui fédère 64 syndicats de professionnels libéraux, représente 1 million de cabinets libéraux et 2 millions d'emplois de proximité non délocalisables, rappelle que les professionnels libéraux sont des professionnels qui engagent leur responsabilité personnelle, sont soumis à des obligations déontologiques, ont des obligations de formation professionnelle continue, travaillent personnellement en contact avec les clients ou les patients, et investissent sur leur patrimoine personnel pour développer leur entreprise libérale. Ce tableau est aux antipodes du tableau de « rentiers » dressé par le ministre.

Dr Michel Chassang, Président de l'UNAPL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



# Le courrier des lecteurs

## Scenario catastrophe

*Un compte rendu d'article envoyé par Michel Tranier, ami véto, ex directeur des collections du Muséum d'histoire naturelle de Paris.*

Chers amis,

Je viens de lire un article intéressant dans le Monde, que certains d'entre vous auront certainement lu aussi. L'été antarctique 2013/2014 a été complètement fou en Terre Adélie, illustrant dramatiquement le chaos climatique en cours. Les pétrels fulmars et les pétrels des neiges ne se sont pas reproduits à Dumont d'Urville, ou peu ; les skuas ont eu une très mauvaise reproduction aussi, ainsi que les manchots empereurs ; et quant aux 15 000 manchots adélie, ils ont perdu la totalité de leurs oeufs et de leurs poussins !

Pour la première fois depuis des décennies, la banquise n'a pas complètement fondu à Dumont d'Urville, laissant au minimum une bande englacée de 20 km entre la mer libre et l'île des Pétrels, où se trouve la base. Les divers oiseaux reproducteurs sont arrivés tard et plutôt maigres (donc sans doute déjà des problèmes trophiques en amont pendant l'hiver ?) ; les pauvres manchots adélie devaient se taper 20 km à pied avant le premier trou d'eau libre ; pendant que les femelles épuisées se restauraient en mer, les mâles couveurs affamés abandonnèrent 15% de leurs oeufs avant le retour des couveuses ; puis, il plut trois jours en décembre, ce qui fit mourir de froid les poussins, dont le duvet n'est pas hydrofuge (il pleut très rarement en Antarctide) ; ensuite, il y eut 10 jours de températures positives continues (du jamais vu) qui firent crever de chaud les survivants ; les survivants de ces cataclysmes, sous-alimentés par des parents eux-mêmes sous-alimentés, périrent aussi finalement ; au total en avril, aucun poussin de manchot adélie n'avait survécu (plus de 15 000 morts !) ; les skuas, qui se nourrissent d'oeufs et de poussins, eurent d'abord une saison de reproduction fastueuse avec l'hécatombe chez les manchots ; mais quand la bise fut venue et qu'il ne resta plus la queue d'un poussin de manchot, leurs petits périrent de faim à leur tour !

Voilà un exemple de ce qui va advenir encore et encore, et de plus en plus : catastrophes climatiques et biologiques (et humaines, qu'est-ce que vous croyez !) de plus en plus énormes, de plus en plus en effarantes.

Et pendant que Dumont d'Urville restait bloquée derrière sa banquise opiniâtre, la Péninsule antarctique, plus à l'Ouest, continuait à se déglacer à la vitesse grand V...

C'était notre page «rayon de soleil printanier sur notre belle planète», belle planète (mais unique et limitée, voyez-vous !) que nous sommes en train de conchier.

*Amitiés, Michel*



# Le courrier des lecteurs

## La corrida...

Hubert COMPAN  
13 bis rue du Crémat 30000 Nîmes  
hubertcompan@wanadoo.fr

Nîmes le 20/6/2014

Cher ami et confrère (Marc Helfre)

Tu dois te souvenir comme moi des années pendant lesquelles nous avons bataillé pour agiter la profession, créer nos centrales d'achat, tu dois te souvenir de Jean Sansot de son hyper activité créatrice : ce furent des années riches et intenses, j'espère que ta retraite est aussi riche et aussi intense.

J'ai reçu dernièrement un exemplaire de la revue veto vermeil avec une offre d'abonnement.

Je me préparais à prendre mon abonnement lorsque j'ai lu avec beaucoup de tristesse dans la rubrique bricavracinfos l'article du confrère Sollogoub sur la corrida.

J'ai exercé ma profession dans le sud ouest et je suis retraité à Nîmes, je vais aux corridas, en famille, avec des amis, des confrères et nous étions le dimanche de Pentecôte 12 000 «aficionados» à vivre avec bonheur et émotion une magnifique corrida.

Je continue une activité résiduelle de nutritionniste dans les élevages camarguais avec beaucoup de plaisir car cela me permet de conserver des contacts avec des éleveurs authentiques dans un cadre exceptionnel et auprès d'animaux qui feraient rêver tout praticien qui a aimé se confronter avec la population bovine.

Je suis habitué aux discours insultants et haineux des «anti corrida» et je n'y fait plus guère attention, mais quand je lis cet article écrit par un confrère aussi négatif, aussi accusateur, aussi malsain sur un sujet qu'il fait semblant de connaître, qui ignore même qu'en Camargue il y a 2 races distinctes de bovins : la race Camargue pour les courses libres et la race Brave pour les corridas, je me permet une réponse sans haine ni colère : les aficionados sont en général de bons vivants aimant la fête et ouverts sur les idées des autres et tout à fait compréhensifs qu'on ne puisse apprécier les corridas.

Mais pourquoi un discours si haineux et pourquoi vouloir enlever à toute cette population du sud, dont je fais partie, le plaisir d'aller voir des spectacles tauromachiques, d'aller écouter « le chant du monde » comme l'a écrit le grand journaliste écrivain Jean Lacouture.

Peux-tu penser que je pénètre dans les arènes de Nîmes pour « éprouver du plaisir et jouir en regardant la mise à mort publique, lente, sanglante et douloureuse d'un animal sans défense ». Vétérinaire 100% rural, j'ai aimé mon travail, j'ai aimé soigner sans toujours guérir, j'ai participé toute ma vie à l'amélioration du bien être animal, mais j'ai aussi castré des centaines de taureaux sans le « Rompun », et j'ai été aussi témoin silencieux de comportements abominables dans des exploitations de misère, et de la véritable souffrance animale. J'ai toujours considéré que la capacité d'exprimer son comportement était la règle la plus importante du bien être animal : notre profession, dans laquelle je ne me reconnais plus, participe à une dérive vers un anthropomorphisme inquiétant.

Alors comment comprendre qu'un vétérinaire apparemment « normal », sans trouble mental avéré aime la corrida ? pourquoi éprouve-t-il cette émotion artistique à voir toréer José Thomas, peut-être a-t-il choisi d'exercer en clientèle rurale pour mieux « torturer » les bovins ?

Alors à la suite de la lecture de l'article de Sollogoub insultant et indigne d'un confrère, j'ai décidé de ne pas m'abonner à la revue du GNVF (je me souviens du confrère Sollogoub, grand animateur des 1ères journées GTV)

Puis un peu plus tard, à la réception d'une relance, j'ai décidé de m'abonner, sans rancune, et vive la corrida et les véto qui y vont !

Cordialement,  
Hubert Compan

# Le courrier des lecteurs

## Bretagne, erratum

Cher confrère,

Je lis toujours avec intérêt notre revue, mais, dans le numéro de février 2014, j'ai relevé une petite inexactitude dont je vous propose ci dessous une correction. On va une nouvelle fois dire « *Ces Bretons sont vraiment susceptibles* ». Ce serait exagéré, car il faut rappeler que les ducs et duchesse de Bretagne étaient depuis des décennies d'origine française !

Si vous décidez de prendre en compte mes quelques lignes, vous avez, bien entendu toute latitude pour les mettre en forme et les amender si besoin est.

Bon courage dans votre lourde tâche éditoriale et meilleurs sentiments confraternels.

Jacques Guéguen Alfort 1960

*Dans son compte-rendu sur le rassemblement d'automne 2012, notre confrère P. Béziau, retraçant l'histoire de l'annexion de la Bretagne, commet une petite erreur que je propose de rectifier.*

*Il indique en effet qu'Anne de Bretagne et Louis XII n'eurent qu'une fille, Claude. En fait ils ont eu quatre enfants dont deux sont morts à la naissance, mais Claude, née le 15 octobre 1499, et héritière du duché, eut une sœur cadette, Renée, née le 20 octobre 1510, et qui épousa en 1527 Hercule d'Este, duc de Ferrare. En 1528 elle avait reçu le duché de Chartres sous la condition de renoncer à ses droits sur la succession de sa mère. Elle mourut en 1575.*

*Source : D. Le Page et M. Nassiet « l'union de la Bretagne avec la France », Skol Vreiz éditeur Morlaix 2003.*



## Hachiko

Monsieur,  
Nouvellement abonnée à la revue puisque mon mari, Jean Pierre KIEFFER, sera à la retraite le 30 juin prochain, j'ai été très intéressée par votre article sur le chien Hachiko. Nous revenons du Japon et je peux vous apporter les informations suivantes. La statue se trouve proche de la station de Shibuya sur la Yamanote Line (carrefour très célèbre pour le ballet entre les voitures et les piétons). Je vous adresse des photos de la statue ainsi qu'une capture de la photo du «vrai» Hachiko.



Cordialement,  
Danièle KIEFFER, Présidente de l'AFFV

«Entendre ou lire sans réfléchir est une occupation vaine ; réfléchir sans livre ni maître est dangereux.»

Confucius  
Extrait des Entretiens

## Compétition de golf à St Omer



Le 6 juin eut lieu la compétition des vétérinaires retraités golfeurs à St-Omer sous un soleil estival. Du Maine et Loire à Champigné nous sommes passés au Pas de Calais à L'Aa Golf Club pour découvrir sa beauté mais aussi ses difficultés de réputation nationale. Le parcours était royal : fairway et green incomparables, prêts pour l'Open Européen la semaine suivante. Quel privilège!

Pas très nombreux malheureusement (23 compétiteurs) malgré les nombreuses relances, nous étions heureux de nous retrouver ce vendredi matin du weekend de la Pentecôte et d'affronter ce parcours.

JP Desvaux, ancien organisateur, surveille les départs dès 9h30. Après 4 à 6h de combat avec sa balle, sous une forte chaleur et en arpentant un parcours rebelle, le bar

du Club House vit arriver petit à petit les compétiteurs, un peu exténués, mais le sourire aux lèvres. Après la remise des cartes, il était temps de s'abreuver et de se sustenter. Avant le repas, le directeur du Groupe Najeti local, (chaîne de golfs et d'hôtels à travers la France) M. Mercier, nous offrit par tirage au sort 2 nuits d'hôtel et 2 green fees qui fut une heureuse surprise ! Puis, à la fin du repas, eut lieu la remise des prix : coupe aux vainqueurs femme et homme en brut, accompagnée d'un magnum. De nombreux lots récompensèrent les meilleurs du classement : paniers garnis, champagne, parapluies, balles et ce jusqu'au dernier compétiteur. Chaque participant repart avec un souvenir de la cristallerie d'Arques et aussi avec une spécialité du Nord, de la Coopérative avicole de Licques, réputée pour sa dinde et ses chapons de Noël ; grâce à notre confrère Patrick Chazalviel, elle nous offre son Potjevleesch et de la dinde en bocaux accompagnés de la bière du T'chi. Le Nord-Pas-De-Calais fut mis à l'honneur!

Cette journée fut à la fois sportive et conviviale, avec le souhait de chacun de la renouveler chaque année. Michèle et Hervé Boëdec se proposent de l'organiser l'année prochaine en Bretagne ; Daniel Vanderschueren en 2016 dans la Somme. Nous pouvons vivement les remercier pour ce bel engagement. Malgré l'absence des sponsors nous essayons de perpétuer cette rencontre annuelle. Pour cela les organisateurs comptent sur une participation nombreuse ! N'hésitez pas chers confrères golfeurs et golfeuses retraités à nous rejoindre en répondant positivement à l'invitation qui sera lancée précocement.

A l'année prochaine, vivement !

Marc Verrièle

**« Nous voyons le temps passé au télescope et le temps présent au microscope. De là les énormités apparentes du temps présent. »**

*Victor Hugo*

*Post-scriptum de ma vie*

**« Parce que la tortue a le pied sûr, est-ce une raison pour couper les ailes de l'aigle ? »**

*Edgar Allan Poe*

*Extrait d' Eureka*

**« Si un âne te donne un coup de pied, ne lui rends pas. »**

*Socrate*



# BriCaVrac Infos : Nature

## La Girelle, *Coris Julis*, famille des Labridés.

La girelle, petit poisson de roche aux couleurs brillantes, 10 à 15 cm, vit en Méditerranée dans les prairies de posidonies et à la belle saison près des roches du rivage. Elle est «indispensable» à la vraie soupe de poisson marseillaise et au fond de bouillabaisse des restaurateurs, (qui n'est pas tout à fait celle des pêcheurs).

On la pêche à la ligne (palan-grotte, moulinet) ou avec un girellier: sorte de nasse appâtée avec des moules et des oursins écrasés, un peu comme les balances à écrevisses.

Il existe de nombreuses espèces de girelles dans les mers et océans du globe.

En Méditerranée, *Coris Julis* est un petit poisson hermaphrodite

protérogone qui commence par être femelle et devient mâle à un stade particulier de sa vie et le reste jusqu'à la fin. Sa reproduction est sexuée. Les femelles sont plus nombreuses que les mâles, (comme dans les écoles vétérinaires). Il existe aussi des mâles primitifs génétiques. Les pontes se font d'avril à septembre lors d'une montée rapide en pleine eau. Ce sont les mâles terminaux, territoriaux, qui participent à la reproduction, bien que des petits mâles primitifs puissent participer à la fête.

Les petites girelles (livrée initiale) dites girelles communes ont la moitié supérieure brune, une ligne blanche et le ventre plus ou moins orangé. Les grands individus (mâles terminaux) qualifiés de girelles royales, ont le flanc marqué d'une ligne orange ondulée, d'une longue tache noire caractéristique, dos bleu foncé, ventre blanchâtre argenté.

Les girelles se nourrissent principalement de crustacés, de mollusques et d'échinodermes picorés sur le fond avec leurs dents pointues.

La girelle est très décorative mélangée aux poissons de roche sur les bancs des poissonniers. Coquette dans « Prisons et Paradis » les



évoque : «La rascasse rouge, la pieuvre d'agate, la girelle au boudier d'azur.»

A Marseille il est courant de désigner plaisamment de « Belle

Girelle » une jeune femme accorte et évaporée.

En ce qui concerne les recettes de la bouillabaisse des pêcheurs, de la bouillabaisse riche, de la soupe de poisson à la marseillaise et de la rouille qui accompagne ces délicieux mets, référez vous à : «*La Cuisinière provençale de J.-B. REBOUL*» aux éditions Tacussel Marseille. La 28ème édition, 5ème tirage vient de sortir. Vous pouvez également le trouver à la librairie Le Bleu et à 04150 Banon. [www.lebleuet.fr](http://www.lebleuet.fr), 04.92.73.25.85.

La soupière, les assiettes et le bol à rouille décorés de girelles stylisées ont été réalisés par la Faïencerie Sicard d'Aubagne avant 1960.

Jean Catenot



## Le caducée vétérinaire

Le caducée dont se réclament plusieurs corporations est diversement composé. Généralement, il est figuré par une tige centrale, terminée en haut, soit par un bouton ou une flamme, soit encore par un miroir ovale. Autour de cet axe s'enroulent tantôt un serpent, la tête tournée en haut, tantôt deux serpents entrelacés dont les têtes dressées se font face de part et d'autre de l'extrémité supérieure de la tige. Il en est enfin auxquels s'ajoutent deux ailes d'oiseaux déployées transversalement.

Le caducée utilisé dans la profession vétérinaire est fortement inspiré de celui des médecins : faisceau de baguettes autour duquel s'enroule un serpent et que surmonte un miroir. L'originalité pour les vétérinaires réside dans le « V ».

L'origine du caducée remonte très loin dans l'histoire de l'humanité. Il faut la rechercher dans la mythologie grecque ou romaine. Il est l'attribut de deux divinités : Hermès (Mercure) et Asclépios (Esculape). Il existe donc deux légendes différentes et deux caducées différents.



### LE CADUCEE DE MERCURE

Mercure, fils naturel de Zeus est le dieu du crépuscule. Messager des Dieux, il est le symbole de l'activité, du commerce, des voyageurs, de l'éloquence. Il est aussi le dieu de la pénombre et, par suite, des voleurs qui attendent l'obscurité pour accomplir leurs mauvaises actions. Ainsi, un soir, il dérobe à Apollon, son demi-frère, un magnifique troupeau de cinquante génisses en prenant d'ingénieuses précautions pour dissimuler les traces de son larcin. « Les sabots de devant étaient placés en arrière et les sabots de derrière en avant, lui-même, comme les génisses, marchait à reculons ». Dévoilé, après l'intervention de Zeus, il donne à Apollon pour rentrer en grâce, le secret de la lyre qu'il venait d'inventer en tendant des cordes sous une carapace de tortue. Celui-ci, flatté

dans son amour propre de Dieu de l'Harmonie et de la Musique, pardonne et remet à Mercure, pour sceller la paix, le caducée, baguette magique de la richesse et de la félicité qui, d'après Homère, « lui sert, au gré de ses désirs, à charmer les dieux et les hommes ou à réveiller ceux que le sommeil a domptés ». Le caducée devient ainsi le principal attribut de Mercure qui l'utilisera désormais pour conduire les âmes aux Enfers.

Le caducée proviendrait lui-même du devin Tirésias. Celui-ci rendu aveugle par Athéna (Minerve) qu'il avait surprise toute nue alors qu'elle se baignait avec les nymphes, aurait reçu de la déesse offensée mais secrètement compatissante, outre le don de comprendre le langage des oiseaux, « un bâton de cormier avec lequel il se conduisait aussi sûrement que ceux qui voyaient ».

Le caducée, qui était fort simple à l'origine se compliqua de plus en plus par la suite. D'abord constitué par une simple

baguette d'olivier, de sorbier ou de laurier, on commença à la prolonger par une sorte de couronne circulaire surmontée d'un croissant, de façon à former un chiffre 8 dont la boucle supérieure était ouverte vers le haut.

La fable raconte que Mercure sépara un jour de son bâton magique deux serpents qui se battaient : les deux reptiles, subitement calmés, s'entrelacèrent autour de la tige d'olivier et le caducée, ainsi complété, devient le symbole de la paix. Mais Mercure, messenger rapide et infatigable, mit pour aller plus vite, des ailes à ses sandales, ces mêmes ailes furent ajoutées à son caducée.

Ainsi la signification symbolique du caducée de Mercure s'établit clairement : la baguette signifie le pouvoir, les serpents la prudence, les ailes l'activité.

### LE CADUCEE D'ESCULAPE

Le caducée d'Esculape est issu d'une autre légende.

Esculape est souvent représenté debout tenant à la main un bâton de pèlerin, symbole du voyageur universel, avec un serpent enroulé autour du bâton. Le serpent est symbole du savoir : le serpent, en s'insinuant dans les fissures de la terre, était sensé connaître tous les secrets, les vertus des plantes médicinales, les mystères de la mort.

On raconte qu'Esculape avait vu venir à lui un serpent, la gueule menaçante. D'instinct, il avait tendu en avant le bâton qu'il tenait à la main, et après que la bête s'y fût enroulée, il en avait frappé le sol avec violence et du coup étourdi l'animal. Il introduisit alors certaines herbes dans la bouche du reptile et le ramena ainsi à la vie. Celui-ci devait à jamais lui rester attaché en signe de reconnaissance. La science des plantes médicinales d'Esculape se trouvait affirmée et, du même coup, son empire sur le serpent.

On prit ainsi l'habitude de faire figurer auprès d'Esculape un serpent enroulé autour du bâton sur lequel s'appuyait le dieu de la Médecine, ce fût son premier Caducée.

Le caducée d'Esculape conserve le bâton et le serpent, indice du pouvoir de guérir et troque les ailes, soit pour une coupe (source de bienfaisance), soit pour un miroir, c'est à dire, selon Littré, un miroir métallique sur lequel sont gravés légèrement des signes cabalistiques, assez distincts pour être vus sans troubler les reflets du miroir. Avec ce miroir, on devait apercevoir les choses éloignées ou dominer l'avenir : le diagnostic et le pronostic.

C'est ce caducée d'Esculape auquel on a ajouté un V qui est devenu l'emblème de la médecine vétérinaire.

Jean-Pierre KIEFFER

Source : Professeur C. Bressou (Revue ACV de Janvier 1964)



# BriCaVrac Infos : Histoire

## Nantes et les éléphants...

La « Cité des Ducs » a toujours eu des rapports pittoresques, intimes, sympathiques, voire tragiques avec ces pachydermes. Lisez donc plutôt :

- En 1498, Nantes accueille la reine-veuve Anne, de retour dans sa ville natale. A cette occasion, un cortège original est organisé : la foule applaudit

*« une jeune fille, superbement vêtue, allant à la rencontre de la Reine, montée sur une grande beste appelée « olifant ». Du haut d'une tourelle juchée sur l'animal conduit par deux nantais déguisés en sauvages, elle présenta les clefs de la ville à la reine Anne. Cet éléphant n'était qu'une feinte puisqu'il contenait dans son intérieur, des hommes qui le faisaient marcher et qui ne paraissaient point. »*

- Deux siècles plus tard, en 1698, un montreur d'animaux exotiques d'Anvers demande la permission d'exhiber un éléphant dans la cité. Les échevins rédigent ainsi son autorisation :

*« Qu'il lui soit permis de faire bastir une loge dans le plaistre proche à la porte St Nicolas. Les lettres de permission sur vellin à lui accordées par Sa Majesté, signées Louis et plus bas Phelipaux, nous consentons pour l'intérêt du Roy et de la ville que le suppliant fasse voir son éléphant.... Il ne pourra prendre davantage que six sols par personne. »*

- En 1880, le nantais Jules Verne publie un roman intitulé « La maison à vapeur » où il décrit les péripéties de son héros visitant le nord de l'Inde à bord d'un éléphant mécanique mu par la vapeur... Simple coïncidence ou prémonition du grand visionnaire ?

- Puis, en juin 1902, des affiches bariolées couvrent les murs de la ville : on annonce l'arrivée du «Greatest

show on Earth», le Cirque américain Barnum. C'est un événement à l'époque car on y verra 70 chevaux dressés, 160 artistes évoluant dans 12 chapiteaux construits sur 3 hectares, et surtout, « 16 éléphants les plus intelligents et les mieux dressés que jamais Cour d'Orient n'en ait possédés. Ces géants, aussi sagaces que rusés, sont dressés à tous les tours et jeux inimaginables. Costumés, ils se livrent à des farces désopilantes... »

- En 1903, une tragédie vient endeuiller la fête car, dans la bonne ville de Tours, lors du défilé des pachydermes de Barnum, Fritz, leur doyen de 80 ans, est pris d'une « folie incontrôlable » : la sécurité oblige à le sacrifier par strangulation. Horrible spectacle car le géant mesure 3m à la nuque et pèse 7 tonnes ! Sa dépouille est alors conduite à Nantes par bateau ligérien, et confiée à un taxidermiste local qui pérennise l'animal.

Aujourd'hui, on constate ainsi que la Cie « Royal de Luxe » n'a rien inventé lorsqu'en 2005, elle promène dans les rues de la ville un colossal mastodonte mécanique de 12m de haut et pesant 48 tonnes, création du génial François Delarozière, dont on visite les ateliers. Aujourd'hui, le pachyderme fait toujours la joie des petits et des grands enfants : il les balade sur l'esplanade des ex-chantiers navals en barrissant lorsqu'il douche ses admirateurs avec sa trompe articulée plus vraie que nature. L'éléphant serait-il le « fétiche-porte-bonheur » de l'étonnante Cité des Ducs ?

Jean Orphelin - Toulouse 55





# BriCaVrac Infos : Histoire

## Inauguration de la statue de Claude Bourgelat

La statue de bronze de Claude Bourgelat, copie de l'original de 1876, et fondue dans le même moule que la statue d'origine retrouvée lors du déménagement du campus vétérinaire à Marcy l'Etoile en 1977 par le Professeur JF. Chary, Directeur du Comité Bourgelat, remplace la statue de pierre de 1956. Elle a été inaugurée à l'École Vétérinaire de Marcy-l'Étoile le 4 juillet 2014.

Janine Weber-Godde

## Souvenir, souvenir...

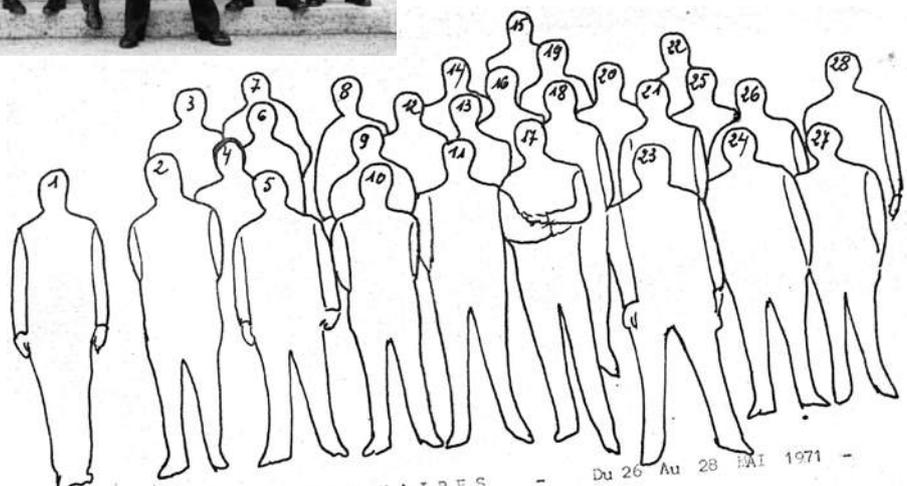
Cette photographie et son trombinoscope, sont relatifs à un stage fait en mai 1971 au château de Nainville les Roches, propriété de la Protection Civile, par un groupe de vétérinaires délégués NBC, sensibilisés à ces risques, nucléaires, biologiques, chimiques. Les instances professionnelles et l'Administration incitaient les vétérinaires à occuper ces postes bénévoles. En effet, les vétérinaires étaient des professionnels présents sur le terrain qui, par leur formation, pouvaient devenir les plus compétents à diffuser la bonne parole.

À cette époque les risques de conflits nucléaires, biologiques et chimiques étaient d'actualité et il fallait sensibiliser les populations à ces risques et aux moyens de les appréhender. De plus, la construction du parc de centrales nucléaires allait se réaliser et il fallait prévoir et imaginer les différents scénarios possibles en cas d'accident avant que des professionnels spécifiques soient formés et installés.



Nous nous souvenons particulièrement du confrère Jean-Claude RIOUX, de l'Institut Bactériologique de Tours, qui se déplaçait volontiers pour exposer les risques nucléaires et les mesures à prendre en cas de danger immédiat, dans le cadre de la Protection Civile.

Michel Somon (L 52)  
et Charles Mesurole (A 56)



- STAGE N° 893 - VÉTÉRINAIRES - Du 26 Au 28 MAI 1971 -
- |                    |                   |                   |                            |
|--------------------|-------------------|-------------------|----------------------------|
| 1/- S/Préf. ARNAUD | 8/- M. RIOUX      | 15/- M. COUSSOT   | 22/- M. LEGER              |
| 2/- M. SATTLER     | 9/- M. CIERCY     | 16/- M. BILLARDON | 23/- Préf. HERBEAU PRADIER |
| 3/- M. CHAZOT      | 10/- M. LEDENE    | 17/- M. RICHART   | 24/- M. LAFITTE            |
| 4/- M. JUCHE       | 11/- M. DELCLOS   | 18/- M. RASSAT    | 25/- M. SOMON              |
| 5/- M. BUECHER     | 12/- M. BERTIN    | 19/- P. BEAUFRERE | 26/- M. PAILLET            |
| 6/- M. MALAVIEILLE | 13/- M. ROBERT    | 20/- M. GAUERT    | 27/- M. BOUTEGEGE          |
| 7/- M. BARRON      | 14/- M. MESUROLLE | 21/- M. SADOT     | 28/- Lt.Col. BESSON        |

# BriCaVrac Infos : Diffuser la science

## Notre existence a-t-elle un sens ?

De l'infiniment grand à l'infiniment petit, de l'étude de la vie à l'étude de la conscience, de formidables révolutions conceptuelles ont eu lieu au cours du XXe siècle. Elles changent complètement notre vision de l'homme et du monde et déconstruisent les conceptions scientifiques et matérialistes sur lesquelles était basée la modernité.

Dans cette conférence de synthèse, Jean Staune abordera ces différents thèmes avec l'aide de témoignages vidéos de personnalités scientifiques tel que le prix Nobel de Chimie Ilya Prigogine, le physicien Bernard d'Espagnat et les astrophysiciens Hubert Reeves et Trinh Xuan Thuan, donnant ainsi à tous ceux qui cherchent à mieux comprendre la place que nous occupons dans l'univers les éléments nécessaires pour mieux intégrer les implications philosophiques de ces révolutions.

Nous verrons ainsi comment il est possible de surmonter le fossé



qui, selon la célèbre expression de l'écrivain C.P Snow s'était creusé entre les conceptions traditionnelles du monde et notre culture

scientifique et technique, rendant ainsi, en quelque sorte, l'homme moderne schizophrène.

L'évolution des connaissances décrite dans cette conférence est d'une importance vitale pour notre époque, non seulement parce qu'elle débouche sur une « nouvelle alliance » et un « enchantement du monde » selon les mots d'Ilya Prigogine, mais parce que elle a déjà, et aura encore plus demain, des implications sur l'évolution de notre société, de l'économie et même de nos modèles de management.

Basée sur son best-seller « Notre existence a-t-elle un sens ? » cette conférence utilise des outils multimédias élaborés pour exposer de façon claire et accessible des concepts scientifiques de pointe.

Est-ce-que notre Univers donne un sens à la Vie ou la Vie un sens à notre Univers ?

*Hervé Navetat - 03130 Le Donjon*

## Les comètes et les aurores



Les comètes ont toujours intrigué l'espèce humaine. Le passage à proximité de notre planète Terre présageait souvent des malheurs et des catastrophes. Cette inquiétude cessa depuis l'étude du comportement des comètes par le célèbre astronome Edmund Halley. Aujourd'hui, tous les curieux du ciel sont ravis de voir et encore mieux découvrir ces petits corps, constitués

de glace d'eau et de poussières qui atteignent au plus quelques dizaines de kilomètres. Périodiquement, les comètes viennent faire « une ronde » autour de notre Soleil avant de repartir aux confins de notre système solaire. Du même âge que les planètes, le noyau des comètes conserve une source d'informations très intéressante sur l'origine de la Terre. La sonde Rosetta partie en 2004 analysera en détail à partir du mois d'Aout 2014 la comète Churyumov Gerasimenko, encore beaucoup de connaissances à venir...

Les aurores boréales ont été observées depuis l'Antiquité et suscité des interrogations chez l'homme. Les aurores polaires sont des phénomènes à la fois spatiaux et terrestres, engendrés par l'interaction des particules des vents solaires avec l'atmosphère terrestre. Elles peuvent sembler immobiles dans le ciel ou bien encore palpiter, danser. Sous forme de draperies, rideaux, taches, raies ou voiles, elles sont généralement de couleur rouge, verte ou blanche. La majesté des aurores nous laisse bouche bée et nous fascine. Leur spectacle silencieux aux couleurs féeriques est certainement l'un des plus beaux de la Nature.

## François Gonneau

«CHEVALBUM»

Nouvelles

Collection Quatre lignes

Les ateliers de la Verrerie, Tarbes  
pour les Editions Le Solitaire, 2012

Voici, originellement présentées, quatre nouvelles qui, chacune, donnent la parole à un cheval : cheval de mine, cheval de mer, cheval de bataille, cheval de course ; Tous sont des chevaux de légende dont François Gonneau fouille les sentiments, le vécu, les perspectives ou les projets fous, dans un langage simple mais prospectif, associant poétiquement les sons pour nous conduire dans les méandres d'une pensée supposée mais probable, porteuse d'un monde inconnu mais prenant, possible, étranger et étrange.

En quatre petits livrets rassemblés dans un «portefeuille» élégant, des textes courts qui sont, sans doute, accessibles à un jeune public, mais, loin d'être infantiles, méritent d'être relus et remâchés par tous les amoureux d'une langue sonore, harmonieuse, goûteuse, d'histoires simples et profondes, d'une pensée qui se grime en animal, mais qui est une critique humaine et humaniste de notre monde et de ses mécanismes .

François Gonneau nous gratifie, à son habitude maintenant ancienne, de textes talentueux, agréables à lire ou à entendre, malheureusement trop rares pour notre plaisir.

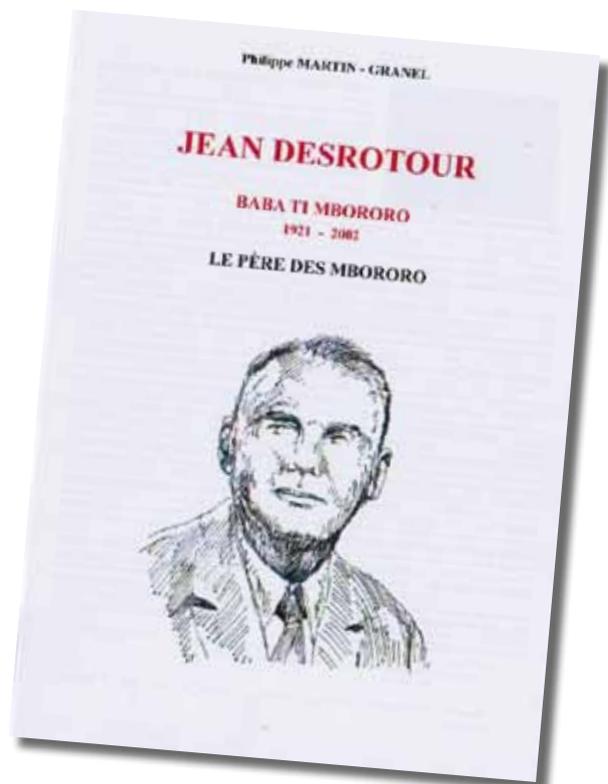
*André CAZIEUX*

## Jean Desrotour

Notre confrère Martin-Granel édite une biographie de Jean Desrotour, grande figure de la médecine vétérinaire tropicale.

Si vous êtes intéressé par cet ouvrage, vous pouvez le contacter à l'adresse suivante :

Edition de l'Auceú Libre  
les Dominicains, 7 place Albin Peyron,  
13200 Arles



## Quelques informations sur les antibiotiques et l'antibiorésistance

La fin de l'année 2013 a été chaude. Les vétérinaires praticiens ont failli perdre la dispensation des antibiotiques critiques. C'était le débat très vif sur le « découplage prescription-délivrance ». La formidable mobilisation de toute la profession vétérinaire le 6 novembre 2013 a mis un coup d'arrêt à ce projet mortifère pour notre profession.

Depuis cette date, un certain nombre de décisions ont été prises au niveau du gouvernement à la demande et avec l'appui de notre profession pour lutter contre l'antibiorésistance, grande crainte pour la santé humaine dans tous les pays du monde :

- Les antibiotiques ne figurent plus sur la liste des médicaments vétérinaires accessibles aux groupements agréés

- L'usage préventif des AB est interdit

- La surveillance rapprochée des consommations d'AB, y compris dans les aliments médicamenteux est organisée et effective

- Les tarifs différenciés selon les catégories d'acheteurs sont interdits

- Les remises arrière quantitatives sont interdites

La remise avant avait d'abord été plafonnée à 15 %, ce qui entraînait une forte baisse du prix des AB et donc une incitation à la consommation, l'inverse de ce que l'on voulait faire. Ceci a été supprimé au niveau du Sénat.

- Toutes formes de cadeaux ou de publicité sont interdites.

- Seuls les AB destinés à l'aquariophilie ne seront pas sur prescription. C'est très dommage

Les sénateurs ont renouvelé leur confiance à la profession vétérinaire pour mener ce combat difficile contre l'antibiorésistance.

Toutes ces mesures figurent dans l'article 20 de la loi d'avenir agricole. Cette loi doit repasser devant l'Assemblée nationale cet automne pour être définitivement promulguée.

Les dernières informations en provenance de l'OIE montrent que les pays qui pratiquent le découplage prescription-délivrance consomment plus d'AB que ceux qui, comme la France, conservent le couplage. Une belle démonstration de sérieux, d'efficacité et de conscience de notre profession vétérinaire

Marc Helfre

## Etat de l'art

Évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liées aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale.

Avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) / Rapport d'expertise collective / Saisine n° « 2011-SA-0071 » / avril 2014

(Extrait) : **Lien entre exposition aux antibiotiques et antibiorésistance**

«Les facteurs influençant l'émergence, la sélection et la dissémination des résistances aux antibiotiques sont nombreux et de différentes natures : biologique, écologique, pharmacologique et épidémiologique. Les mécanismes de résistance dépendent à la fois de chaque bactérie, de la population bactérienne dans laquelle elle se trouve et de chaque molécule antibiotique. L'appréhension de ces mécanismes nécessite de se placer à différents niveaux de l'échelle du vivant

et d'en investiguer chaque élément : du gène aux populations bactériennes. Depuis la découverte, dans les années 1970 et 1980, de supports génétiques de la résistance mobiles, aptes à favoriser la diffusion des gènes de résistance aux antibiotiques dans les populations bactériennes, les niveaux d'investigation se sont affinés. Désormais, la caractérisation moléculaire de la résistance bactérienne intervient de façon déterminante dans l'analyse des phénomènes observés et surveillés.

De ces éléments de connaissance, il ressort les points clés suivants :

- Toute utilisation d'antibiotique peut conduire à la sélection puis au maintien et à la diffusion de gènes de résistance chez les bactéries ;

- Un animal peut acquérir des bactéries résistantes et les héberger durablement même s'il ne reçoit pas

d'antibiotique c'est-à-dire en l'absence de pression de sélection ;

- Une fois la résistance à un antibiotique acquise et sélectionnée, il est possible d'en faire décroître la fréquence mais pas de la faire disparaître. Elle restera présente à bas bruit dans la population bactérienne et pourra ré-émerger en présence d'une pression de sélection ;

- L'utilisation d'un antibiotique peut sélectionner la résistance à cet antibiotique et aux molécules appartenant à la même famille (résistance croisée). Dès lors que la bactérie héberge des gènes de résistance à d'autres familles d'antibiotiques (multi-résistance), l'usage d'un antibiotique d'une des familles sélectionnera également pour l'ensemble des gènes de résistance de la bactérie (co-sélection). Ainsi, l'arrêt de l'utilisation d'une famille d'antibiotiques ne va pas forcément conduire à une diminution de la résistance pour cette famille ;

- La pression de sélection est un facteur important à prendre en compte dans l'évolution de la résistance mais la dissémination des bactéries résistantes et/ou des déterminants génétiques de la résistance est tout aussi importante et fonction d'autres facteurs, tels que les mesures d'hygiène, la biosécurité, la maîtrise des différents paramètres zootechniques ;

- La proportion de bactéries résistant à une famille d'antibiotiques est à la fois fonction de l'usage des antibiotiques mais aussi de la nature des clones bactériens et supports génétiques de cette résistance (compétitivité de la bactérie, diffusibilité, etc.) ;

- Les différentes espèces bactériennes ne réagiront pas forcément de la même manière à la pression de sélection par un antibiotique (caractéristiques génétiques), ni aux facteurs de dissémination (écologie de la bactérie) ;

- L'administration d'un antibiotique chez un animal ou un homme cible la bactérie pathogène visée par le traitement, mais expose également d'autres populations bactériennes à cet antibiotique, notamment les bactéries des flores commensales, sur lesquelles la pression de sélection s'exerce également. Ces dernières contribuent largement à la diffusion des gènes de résistance au sein de leur réservoir ;

- Privilégier l'utilisation des antibiotiques à spectre étroit, permet de diminuer la pression de sélection exercée sur les différentes bactéries exposées à l'antibiotique. Cela implique toutefois un meilleur ciblage des espèces bactériennes à l'origine de la maladie.

L'évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale suppose d'identifier et de définir les différents modes de traitement des animaux. Trois modes de traitement ont été définis :

**Préventif** : traitement appliqué à des animaux sains, exposés à un facteur de risque pour la maladie infectieuse. Le traitement préventif peut être individuel ou collectif ;

**Métaphylactique** : traitement des animaux cliniquement malades et des autres animaux d'un même groupe qui sont encore cliniquement sains, mais avec une forte probabilité d'être infectés à cause du contact étroit avec les animaux malades ;

**Curatif** : traitement individuel ou collectif des seuls animaux présentant les symptômes d'une maladie.

Les types de traitements antibiotiques peuvent influencer le risque de développement de l'antibiorésistance. Lors d'un traitement préventif, le risque associé à la pression de sélection exercée sur les bactéries des flores commensales est présent chez tous les animaux traités, alors que le bénéfice thérapeutique est dépendant de la présence effective de la bactérie pathogène, qui n'est que suspectée. Le rapport bénéfice sur risque des traitements préventifs apparaît donc comme défavorable en matière de risque de résistance aux antibiotiques. Le traitement métaphylactique est considéré par les experts comme une modalité pertinente, dans la mesure où il peut améliorer le rapport bénéfice sur risque par rapport au traitement préventif. En outre, il faut souligner qu'en médecine vétérinaire, les traitements ne peuvent être envisagés dans certaines espèces que pour l'ensemble d'un groupe d'animaux.

Les facteurs intervenant dans la sélection et la dissémination des résistances aux antibiotiques sont nombreux. Ils montrent la complexité du lien entre usage des antibiotiques et résistance. Ainsi, la réduction de cet usage est un des leviers d'action importants mais ne doit pas être le seul pour maîtriser le risque associé à l'antibiorésistance chez les animaux.»

**«Mais parce que selon les dires du Sage Salomon, Sapience n'entre point en âme malivole, et science sans conscience n'est que ruine de l'âme»**

Rabelais

Pantagruel (1542),

# Activités : Annonces

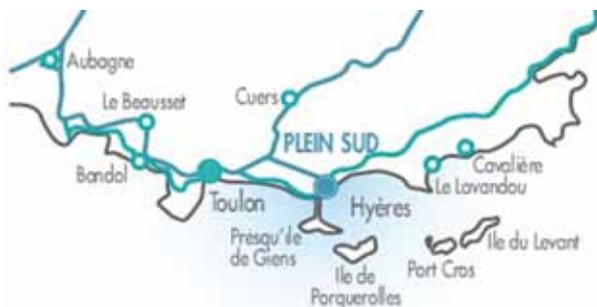
## Semaine nature 2015 à Hyères Du dimanche 17 au samedi 23 mai 2015

En 2015, les « Journées nature » se dérouleront à Hyères. L'hôtel Plein Sud Hyères les Palmiers nous abritera pour le logement et la restauration dans un environnement marin et, espérons le, très ensoleillé, avec plage, piscine, remise en forme, hammam, animations. Les excursions et les sorties, qui ne sont pas encore tout à fait finalisées ne manquent pas et nous n'avons que l'embaras du choix. La côte varoise, l'arrière pays, les Iles et la proximité de Marseille offrent une multitude de possibilités pour les marcheurs et les excursionnistes.

Il serait utile pour le bon déroulement de la préparation de cette sortie que nous puissions avoir une idée du nombre de participants dans chaque catégorie. Pour cela, nous vous demandons de nous signaler par courrier, téléphone ou courriel votre participation de principe, de même que la catégorie dont vous désirez faire partie pour la fin octobre 2014.

A tous, je souhaite un bon hiver, et nous vous attendons nombreux à ce rendez vous annuel des sportifs et moins sportifs.

Claudette Catenot  
685 chemin de Fenestrelle  
13400 Aubagne  
Tél. 04 42 70 36 41 ou 06 76 70 00 35  
Courriel : gnvr.semnat.ccatenot@gmail.com



# Activités : Annonces

## Circuit de 15 jours au Sikkim/Bouthan

Georges LUCIEN organise, du mardi 28 avril au mardi 12 mai 2015, un circuit de 15 jours/13 nuits au Sikkim/Bouthan.

Si la chaleur, la poussière et les foules vous fatiguent, l'ancien royaume himalayen du Sikkim vous enchantera. L'air frais des montagnes balaie le petit État, qui offre suffisamment d'espace pour bouger librement ; ses habitants, charmants et discrets, comptent parmi les plus accueillants d'Inde.

Les vallées profondes sont couvertes de forêts, parsemées de rizières en terrasses et de rhododendrons en fleur. Des allées de drapeaux de prière conduisent à des monastères bouddhiques de style tibétain (gompa), qui émaillent de blanc, de rouge et de doré les crêtes verdoyantes.

Niché au pied de l'Himalaya, le Bhoutan semble insensible au passage des ans. Après des siècles d'isolement volontaire, il a entrouvert ses portes en 1974. Époustouffés, les premiers voyageurs ont découvert des paysages d'une extraordinaire beauté, des merveilles architecturales, une population d'une exceptionnelle hospitalité et une culture traditionnelle parfaitement intacte.

Malgré d'abondantes ressources naturelles, le Bhoutan était alors apparu comme l'un des pays les plus pauvres d'Asie, refusant de se lancer dans la course au profit à tout prix. Profondément ancré dans le passé, il entreprend désormais de se moderniser à sa façon. Il entend bien préserver sa culture et son patrimoine naturel et défend farouchement ses valeurs bouddhistes.

Pour tout renseignement, contacter Georges LUCIEN

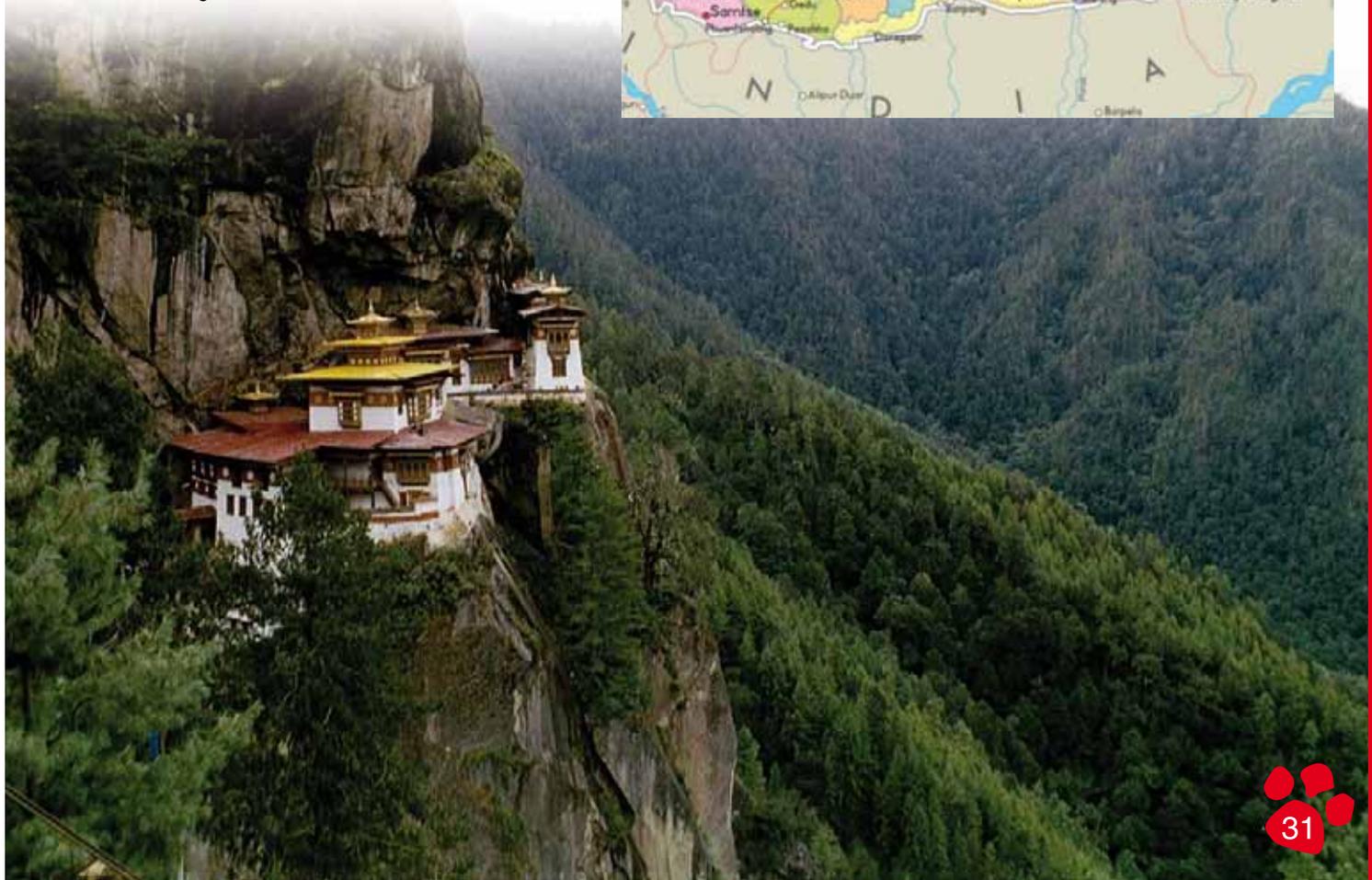
Courriel : [g.lucien-ly63@orange.fr](mailto:g.lucien-ly63@orange.fr)

tél : 04 70 34 67 12 ou 06 08 60 75 51

406 Chemin du Pal 03290 Dompierre sur Besbre



Monastère de Taksang - District de Paro. Bhoutan



# Activités : Dans les promos

## Promo Lyon 52

Du 2 au 6 juin 2014

Siorac-en-Périgord fut une découverte, voire une révélation. Ce havre de paix fut propice pour réveiller, réveiller nos souvenirs. Entre les « Périgords », vert, noir, pourpre et blanc, le choix était fait et le guide local fut d'une société agréable. Ses connaissances pouvaient satisfaire toutes les curiosités affichées. Le séjour fut placé sous le signe de l'oie, du canard et du foie gras en passant par les giroles, les cèpes et la truffe noire, tuber melanosporum bien sûr.

La recette du foie gras sous forme de travaux pratiques par chef pédagogue interposé fut au programme. Le séjour fut varié à souhait et il est hors de propos de faire un inventaire de cette région car il faut être sur place : la vue des châteaux insérés en forêt, aperçus dans les arbres, n'en donne qu'une faible idée tant ils sont nombreux. Le « voyage » en gabare a permis de rendre hommage à la voie fluviale qui remplaçait la traction animale, et plus tard, fut combattue par le chemin de fer et les transports routiers. Le fond plat de la gabare lui permettait de naviguer sur la Dordogne dont le tirant d'eau varie avec les débits et de passer sous les ponts. Le transport du vin était assuré de cette manière, plus rapide que par la voie terrestre. Au début, le bois était acheminé par flottage. Le mascaret est important et remonte sur 30 kilomètres. Ne pas confondre avec le muscadet. (Dordogne fleuve de 483 kilomètres)

Le patrimoine exceptionnel de la ville médiévale de Sarlat-la-Canéda séduit le visiteur qui ne manque pas de se rappeler les guerres de religion, la guerre de Cent Ans (1337-1453), les Huguenots. Elle fut anglaise en 1360 puis française : du Guesclin. L'église Ste Marie est transformée en marché couvert... Hôtel de La Boétie, écrivain, Jean Nouvel, architecte de renommée internationale. La loi Malraux en créant les secteurs sauvegardés a sauvé la ville de Sarlat qui est la capitale du Périgord noir et constitue un ensemble médiéval majeur. 1.500.000 visiteurs chaque année. Le tourisme fort prisé en particulier par les anglo-saxons représente un apport économique d'importance.

La visite de la ville de Bordeaux a permis d'apprécier les changements dus à des urbanistes de grande valeur et les comparaisons avaient pour base les années 1950-1960. La présentation des principaux monuments fut faite en petit train : place des Quinconces, église Notre-Dame, monuments aux Girondins et temps libre pour le secteur piétonnier. Embarquement sur la Garonne et passage sous les ponts avant de rejoindre un restaurant sur pilotis. Au retour, admiration des façades des quais classés par l'Unesco.

La vallée de la Vézère. La joie de tous est sans mélange et va de l'homme du Néandertal à l'homme de Cro-Magnon pour arriver à l'Homo sapiens. Le village troglodytique de la Madeleine et son parcours initiatique furent appréciés. Cet abri sous roche fut l'objet de réflexion en imaginant la vie à cette époque. Le guide sut donner à ces évocations vie et action. Une fontaine intermittente ne peut couvrir les



besoins domestiques journaliers ordinaires et la corvée d'eau est d'une importance vitale. La Dordogne véhicule la vie et son bassin est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. A la réflexion, on peut se demander s'il existe quelque chose qui ne soit pas inscrit car tout est remarquable. La capitale mondiale de la préhistoire se trouve aux Eyzies.

Par définition, une bastide représente, illustre un pouvoir politique local démocratique. Les rues sont à angles droits. La visite de la bastide de Domme par train touristique mit un point final à notre escapade. Un dîner gastronomique de séparation fut animé par un groupe folklorique et sanctifié par Bourgelat que nous n'avons pas manqué d'inviter. C'est donc vers l'avenir que se sont tournés nos vœux et nous n'avons pas manqué de féliciter Georges Doux pour l'excellence de cette réunion confraternellement orientée et réalisée.

*Roger Gérard*

## Inter-promos Toulouse 54-55



En célébrant le cinquantenaire de la nouvelle École Vétérinaire de Toulouse, on ne pouvait oublier les 60 ans de sortie de notre vieille École Matabiau de la Promo T-54, avec nos amis de la Promo T55 que nous remercions vivement. Bien qu'ayant vécu nos années d'étudiant à Toulouse pour la plupart d'entre nous, quel ne fut pas notre étonnement et notre joie de découvrir, dans le détail, d'anciens édifices toulousains avec leurs immenses qualités artistiques et historiques. Il est vrai qu'une guide exceptionnelle nous en a fait ressortir les valeurs.

**Samedi 21 juin** : si le Capitole, dans sa partie Hôtel-de-Ville et Opéra, n'a été qu'un rappel de nos souvenirs de jeunesse nous avons mieux apprécié la statue d'Henri IV, réalisée de son vivant, entourée de plusieurs belles sculptures. Plusieurs mariages ne nous permirent pas de visiter la fameuse salle des Illustres. Les dames pourront le faire le dimanche matin !

Les blasons des Capitouls entourent la cour intérieure au milieu de laquelle une plaque, au sol, commémore l'exécution du Duc de Montmorency, adversaire du Roi Louis-XIII.

La Basilique Saint-Sernin, un des plus grands édifices romans d'Europe nous accueille, entourée de « l'Inquet », sa brocante traditionnelle.

La richesse de son histoire nous mène au 11ème siècle où les fidèles décidèrent d'offrir cet édifice à Saturnin, 1er Evêque de Toulouse, martyrisé derrière un taureau pour sa fidélité à la religion catholique au 3ème siècle. Elle demeure

# Activités : Dans les promos

un lieu fréquenté par les pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Le Musée Saint-Raymond, ancien collège religieux restauré par Violet-Leduc, voisin de St Sernin, nous a ébloui et surpris par l'ampleur de ses pièces archéologiques et artistiques de l'art antique dont la superbe collection de têtes des Empereurs.

Après un déjeuner dans un restaurant du vieux Toulouse, une ballade dans le « Toulouse de la Renaissance » nous conduisit dans plusieurs endroits plein de charme, témoins de « L'Age d'Or » toulousain du au négoce du pastel qui lui valut le nom de « Pays de Cocagne » qui fit fantasmer l'Europe d'alors.

Que de splendides Hôtel-Palais, symboles de la richesse liée à ce grand marché et dont la finesse artistique marque bien l'influence italienne.

Ce fut entre autres l'Hôtel de Bernuy ou Lycée Fermat qu'ont fréquenté certains d'entre nous, et dont on a pu admirer une cour du 16ème siècle, de tradition gothique, avec ses beaux portiques avec loggia typique de la renaissance italienne.

Enfin, un City-Tour nous rappela certains coins connus, devant le vieil Abattoir, le long du canal de Garonne, de Brienne, (Près du vieux Stade de Rugby du TOEC, Toulouse Olympique Etudiant Club), « l'hotel-Dieu », très vieil hôpital de Toulouse...

**Dimanche 22 juin** : ce dimanche matin, un programme pour les dames les plongea dans le vieux quartiers de la ville, du Capitole au Musée des Augustins. Cet ancien Couvent de style gothique médiéval, est riche en peintures et sculptures du début du Moyen-Age au début du 20ème siècle. Elles purent y admirer une très belle et très originale exposition de chapiteaux provenant de diverses églises de la ville.

La plupart des messieurs se sont rendus à la nouvelle École pour assister à l'AG de l'amicale des anciens élèves.

Jean-Marc Lalloz, jeune retraité que nous avons bien estimé a donné sa démission à la présidence, voulant laisser la place à un confrère en activité.

Son rapport moral a porté principalement sur la représentativité de notre profession, le pont entre générations, les séjours à l'étranger. (10 candidats cette année)

Philippe Baralon T 84, nouvel élu à la Présidence, directeur-associé chez Phylum, société de conception, nous fit un long exposé sur l'exercice libéral de la Médecine Vétérinaire. Il développa ses perspectives dans une analyse détaillée des changements actuels dans la demande et les moyens d'exercice et leur adaptation aux nouvelles exigences de demain dans un esprit entrepreneurial. Il fut très applaudi.

La matinée se termina par l'inauguration d'un buste, à la mémoire d'Emmanuel Leclainche dont le nom a été donné désormais à l'Amphi d'Honneur de l'ENVT.

Une superbe conférence a été donnée par Roland Darré qui a rappelé les immenses mérites de ce grand homme, pilier de notre rayonnement véto dans les domaines sanitaires de l'élevage, de l'industrie et de l'enseignement. Notre rencontre se termina au restaurant à Tournefeuille où



nous pûmes nous détendre! car la chaleur fut élevée ces jours-ci à Toulouse. Au milieu des échanges amicaux, nous avons pu tous manifester nos immenses regrets devant l'absence de trop nombreux amis qui auraient vraiment souhaité être des nôtres, et qui l'ont exprimé, amis de T54 et amis de T55.

Cette rencontre fut un moment agréable et heureux pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'être là.

*Marc Ravaud et Jean Orphelin*

## **Croisière de la promo Virus T60 à bord du MS France**

**Du 20 au 24 juin 2014 :**

**Paris, Les Andelys, Rouen, Honfleur, Paris**

Ce vendredi 20 juin après-midi, vers le champ de Mars, nous étions 15 de notre promo virus à monter à bord du MS France. Un temps superbe. Retrouvailles chaleureuses. Très bien installés dans nos cabines pour une croisière de près de 700 kilomètres sur la Seine. Notre hôtel et notre restaurant voyageaient avec nous et les paysages ont défilés sous nos yeux. Les surprises ont été nombreuses et notre France est toujours aussi belle et chaleureuse !

Après un cocktail de bienvenue, une remontée de la Seine jusqu'au confluent de la Marne sous 27 ponts de Paris. A la nuit tombée, descente de la Seine avec la traversée de Paris, la ville lumière mérite bien son nom ! Après le diner, nous n'avons pas manqué de suivre le match France-Suisse, la victoire de la France 5-2 a été bien arrosée, les boissons étant gratuites !

Après une nuit de navigation, arrivée aux Andelys pour une visite du château Gaillard et du château de Martainville. Lors de cette escale, nous avons raté la rencontre avec notre ami Pierre Rousselet. Par la route nous avons rejoint notre vaisseau à Rouen pour une nuit de navigation vers Honfleur. Après la visite de ce port de carte postale, nous avons fait une excursion vers Deauville par la « côte fleurie » avec arrêt dans une distillerie de calvados. Nos amis Pleintel nous ont rejoints pour le déjeuner. Après une nuit de navigation, escale à Rouen pour une visite guidée vers la Cathédrale, la place du marché où fut brûlée la Pucelle. Nous avons atteint Paris après une dernière nuit de navigation.

# Activités : Dans les promos

Tous avons été surpris par les paysages des bords de Seine, très diversifiés, avec des passages très industriels montrant la puissance économique de cette voie fluviale, les rives boisées très sauvages avec des méandres somptueux, des villas isolées richement équipées, des villages anciens ornés d'églises moyenâgeuses. Nous avons profité du soleil radieux pour papoter sur le pont supérieur tout en voyant défiler, sous nos yeux, les rives de la Seine. Ces moments de retrouvailles nous ont faits du bien et nos pensées ont souvent été tournées vers les copains absents.

Merci Monique et Daniel Griess pour l'organisation de cette rencontre parfaitement réussie.

Pour notre rencontre de l'an prochain un consensus a été obtenu sur la date du 3 juin 2015 pour une excursion dans le pays basque, espérant que nous serons plus nombreux. Sur la photo de gauche à droite : Jacques Dubreuil, Chantal Espinasse, Marie Françoise Dubreuil, Marie Diacre, Michèle Benguigui, Monique et Daniel Griess, Jean Paul Diacre, Geneviève Blancou, Michèle et Loïc Lelièvre, Maurice Benguigui, Marie Paule Croute, Anne Marie et Christian Stellmann.



**«Le langage est la peinture de nos idées.»**

*Rivarol*

*Discours « De l'universalité de la langue française »*

# Activités : Dans les régions

## Région centre

C'est en lisière de la forêt d'Orléans, plus précisément sur la commune de Chilleurs aux Bois que notre confrère Alain Bourlier et son épouse Chantal nous ont accueillis avec boissons chaudes et viennoiseries sur le parking du château de Chamerolles.

Le programme concocté par Alain et ses coéquipiers Francis Thion, Jean Marie Gueraud comportait la visite du château suivi d'un déjeuner au restaurant le Lancelot.

Le soleil présent en ce premier jour de printemps mettait en valeur cette propriété que le département du Loiret a bien réhabilité depuis 1987.

C'est Lancelot Ier du Lac qui fit bâtir le château à l'aube de la Renaissance. Au XVème ce fut un haut lieu du protestantisme et Lancelot II transforma la chapelle en temple. Le Décalogue et un Credo protestant du XVIème mis à jour pendant les restaurations font encore l'objet de visites particulières.

Sous la conduite d'une guide très intéressante les visiteurs se sont vite laissés envelopper par l'atmosphère de Louis XII, de l'amiral de Coligny en détaillant architecture, mode de vie, croyances...protection contre les dragons...

Tout ce cheminement pour aboutir à la promenade des parfums déclinée depuis la Renaissance jusqu'à nos jours puisque le Loiret est un lieu important de la cosmetic valley. Parfum, hygiène vont de pair parfois pour plaire, parfois pour couvrir d'autres odeurs qui se génèrent au milieu des baignoires de toutes formes ...

Nous n'avons pas échappé aux séances de diagnose... sans vétéranse, il faut le souligner !

Une rapide traversée du jardin Renaissance magnifiquement entretenu nous incite à revisiter ce lieu.

La petite trentaine de participants se retrouva autour d'une excellente table dans un cadre agréable qui facilitait la convivialité et les échanges sur la prépa ou les Écoles.

Marc Helfre, notre président national nous avait fait l'amitié de participer à cette journée comme notre collègue Reix délégué régional de Poitou Charentes.

Marc Helfre en profita pour rappeler le rôle du GNVR et faire le point de son action dans le cadre des retraites. Là encore le budget représente un point dur.

La journée se termina par la visite du chenil départemental situé sur la commune.



## Réunion Haute Normandie



Ce 6 juin 2014, à l'heure où se déroulaient les commémorations officielles du débarquement de Normandie, notre groupe de retraités s'était donné rendez-vous sur la place du village devant l'Abbaye du Bec Hellouin, situé dans le département de l'Eure. Notre confrère Robert Allaires s'était chargé de l'intendance en organisant cette rencontre amicale. Grâce au ciel... sans nuages ou presque..., le soleil a décidé de nous accompagner pendant notre parcours.

Comme beaucoup de monuments anciens, l'Abbaye, fondée il y a mille ans, a subi maintes destructions et reconstructions en traversant les épreuves du temps : successivement la guerre de cent ans, les guerres de religion, la révolution et l'Empire. Fortuitement, l'Abbaye a survécu grâce aux écuries, puisque Napoléon 1er avait transformé les lieux en écuries pour abriter les chevaux, en évitant ainsi le pillage programmé de l'édifice.

Nous étions 35 participants, ex praticiens et épouses, pour nous retrouver au restaurant de l'Abbaye, étape ô combien indispensable avant de nous regrouper autour du château d'Harcourt, dans un magnifique parc ombragé au milieu d'arbres remarquables.

Le château d'Harcourt, imposante construction médiévale, qui resta aux mains des Anglais jusqu'en 1449, nous rappelle que Richard Cœur de Lion y séjourna en partant pour les croisades. Grâce à ses fortifications, les soldats assiégés, résisteront aux assauts des Huguenots pendant les guerres de religion.

Comme tout bon Normand, nous avons étanché notre soif avec du cidre fermier et apaisé notre faim en dégustant des spécialités locales... Ainsi s'est terminée notre rencontre 2014. Merci à Robert Allaire pour l'organisation, merci à tous les participants sans oublier nos voisins venus de la Somme et de l'Orne, merci également à tous nos confrères qui, n'ayant pu se joindre à nous, ont eu l'amabilité de nous informer pour s'excuser de leur absence.

JC Plaignard

# Activités : Dans les régions

## Région Lorraine



En ce 14 mai, nous étant aperçus que nous avons besoin d'un sérieux recyclage, nous nous sommes retrouvés à Champenoux, près de Nancy, pour réviser la biologie animale le matin, végétale l'après-midi.

En matinée, Régis Cavignaux A82, praticien à Nancy, spécialisé en NAC, et remarquable autant que patient photographe animalier, nous présenta son film sur la faune sauvage locale « Le peuple du chemin creux » et nous avons découvert ce qui nous entoure et que nous ne voyons jamais. Magnifique.

A midi repas fort convivial et fort apprécié : ô miracle, au plaisir de la pupille succède celui de la papille!

Et l'après-midi visite de l'arboretum attenant à une unité de recherche de l'INRA en matière forestière. Sept hectares de variétés venant tant d'Europe que d'Asie ou Amérique. Devant certains géants nous sommes restés plantés!

Et nous nous sommes aperçus que nous avons encore beaucoup à apprendre. Heureusement l'avenir est à nous.

R. Very

## Réunion Nord Pas de Calais

Ce 3 juin 2014, après un café-croissant de rassemblement, la troupe s'engouffre dans le Texel, un bateau réservé par nos organisateurs, à la visite du port de Dunkerque. Le bassin de plaisance est hérissé de mâts qui se dandinent sous un temps menaçant. Le ronronnement du moteur nous fait découvrir sur la droite un bateau, feu ou phare, le « Sandettie », aux couleurs flamme ; il jouxte un trois-mâts sans voile, le « Duchesse Anne », un ancien navire école allemand échoué en musée. Sur la gauche, se lève un pont levis gigantesque et une série de cônes s'aligne sur le quai : ce sont des tas de sable, minerai, charbon de tous pays, aux couleurs ocre, grise ou noire. La mer du Nord n'est pas loin, canalisée sur 7 km. La sidérurgie sur l'eau, aux noms déjà coulés d'Usinor, Solac... porte aujourd'hui celui insubmersible d'Arcélor Mittal. Le ciel prend maintenant la couleur des fumées tandis que le Texel entame son demi-tour. Dans l'axe le beffroi, qui sert de clocher à l'Église Saint Eloi, et sert aussi de point de mire pour retrouver le bassin de la marine, le bassin de loisirs et sa forêt de mâts, sans oublier la Tour

du Leughenaer. Plaque tournante internationale, Dunkerque garde encore l'accent ch'ti ou flamand de nos lamaneurs.

Une pluie arrose l'apéritif, repas poisson bien-sûr... au pied de la statue de Jean Bart.

A nones, visite de l'église St Eloi : magnifique façade ouest, rosace évidée et galbe sculpté font grand bruit du tympan gothique flamboyant. A l'intérieur, beaucoup de lumière mais pas de couleur, beaucoup de hauteur mais pas de profondeur, la halle-kerque fait un peu hall de gare, ce qui nous transporte au Musée Portuaire.

La ville de Dunkerque est née dans les années 800, alors un petit village de paisibles pêcheurs et leur « église dans les dunes ». La situation géographique de Dunkerque excite la convoitise des voisins anglais, hollandais, espagnols... un lieu de passage qui devient bientôt le théâtre de guerres. Les bassins se succèdent, port militaire, port d'échouage, des bassins d'arrière port qui communiquent avec les paisibles voies fluviales d'eau douce ; la Citadelle Vauban, avec ses canons et sa poudrière demeure un réconfortant refuge lors des conflits. Dunkerque est aussi le nid des corsaires, « pirates » au service et aux ordres du Roi. Jean Bart, né en 1650, formé en Hollande, revient comme corsaire de Louis XIV. Le héros local et national sauve du pillage un convoi de farine venant de Norvège, il évite ainsi la famine. C'est la bataille de Texel, une région connue aussi pour ses pacifiques moutons.

Comme ailleurs, la richesse côtoie la pauvreté et la bourgeoisie la classe ouvrière. Rails, éoliennes et voies fluviales prolongent dans les terres l'industrielle Dunkerque tandis que la station de Malo-les-Bains repose, au bord de mer, ceux qui l'ont mérité ! Les encorbellements des villas exhibent les regards de la curiosité ; les échauguettes de la citadelle, dissimulaient jadis ceux de la méfiance. Adieu Dunkerque et merci à nos organisateurs Claude Delambre et Marc Verrièle qui pensent déjà à 2015.

Hubert Demany



# Activités : Dans les régions

## Réunion Poitou Charente



Elle a eu lieu, cette année, du 15 au 17 avril, organisée par notre confrère Gilbert Reix.

Des confrères retraités picto-charentais, leurs proches, leurs amis, se sont retrouvés en fin de matinée à l'Hôtel des Chênes Verts, près du bourg de St. Savinien sur Charente. Après le déjeuner, un guide de l'Association des Amis de St Savinien nous a accompagnés à travers ce bourg et son histoire. Située sur une boucle de la Charente, cette cité connut la prospérité grâce à l'exploitation des carrières de pierre et au transport fluvial et conserve de son passé, entre autres, une église romane, un château et une belle perspective de maisons anciennes sur la rive escarpée du fleuve.

Le Château de la Roche Courbon était notre deuxième destination. Appelé par Pierre Loti le château de la Belle au bois dormant, il fut restauré à partir de 1928 par Paul Chénereau et ensuite par sa famille jusqu'à ce jour. Majestueux bâtiments, intérieurs richement meublés et décorés, jardins à la française, établis partiellement sur pilotis en raison de terrains marécageux, miroir d'eau, perspective immense sur la forêt environnante, nous ont fait quitter à regret ce lieu enchanteur.

Le lendemain, notre excursion s'est poursuivie à Rochefort avec la visite de l'Hermione, réplique de la frégate à bord de laquelle Lafayette se rendit en Amérique pour combattre aux côtés des insurgés ; déjà à flot elle attend son départ pour la traversée de l'Atlantique. Au Musée des Métiers d'autrefois, nous sommes remontés dans un passé plus récent, nous retrouvant dans les boutiques du boulanger, du boucher, de la modiste, de la mercière au bistro, dans les ateliers du maréchal, du bottier... où est assemblée une collection d'outils, de meubles, d'objets d'artisans de la première moitié du vingtième siècle.

Notre agréable séjour dans cette belle et douce région s'est terminé par les visites de l'Abbaye cistercienne de Fontdouce située dans un cadre champêtre, paisible et verdoyant, du Musée de la Poterie de la Chapelle des Pots, riche de pièces d'époques diverses, et d'un chai chez un

producteur de Cognac et de Pineau. Son épouse nous a exposé avec talent les processus de distillation et d'élaboration de ces produits que nous avons pu déguster ( avec modération, cela va sans dire ).

Un temps ensoleillé, une lumière si belle en pays charentais, nous ont accompagnés ces deux jours.

Merci à Gilbert et à Martine, son épouse, d'avoir permis de nous retrouver ensemble dans cette ambiance conviviale, gaie et en bonne entente. Merci à tous les participants.

*Pierre et Anna Bertrand*

## Réunion Rhône-Alpes

Comme chaque année au début du mois de juin, les Vétérinaires retraités de la région Rhône-Alpes se retrouvent, avec leurs conjoints et en association avec l'AFFV, pour une journée de rencontre, sur un site régional à découvrir.

Cette année, le 4 juin, le Château de Fléchères dans l'Ain à proximité de Villefranche sur Saône nous accueille pour une visite commentée en direct par l'un des propriétaires. Ce château du début du XVIIème siècle est le plus grand de la région lyonnaise. Construit par Jean Sève, Prévost des Marchands de Lyon, a été décoré de fresques remarquables par Pietro Ricchi dans un style typiquement italien. Ces fresques restées cachées pendant des siècles viennent d'être redécouvertes. Leur état de fraîcheur éblouit le visiteur.

Jean Sève et ses successeurs ayant adopté le culte réformé avait mis à la disposition des protestants tout le dernier étage de son château pour qu'ils puissent y célébrer leur culte après la révocation de l'édit de Nantes.

La pluie tombant en permanence ne nous a pas permis de visiter le beau parc qui entoure le château ni de faire la traditionnelle photo des 50 participants sur le perron du château. Nous nous sommes réfugiés dans une Auberge typiquement campagnarde « la Bicheronne » tenue par une « Mère », dans la grande tradition de la région lyonnaise, pour un repas succulent qui a ravi les convives. Comme chaque année les vétérinaires de l'industrie et de l'administration avaient répondu présents aux cotés des praticiens.

Au début du repas Marc Helfre a présenté les actions du GNVR et les différentes activités proposées ainsi que les médias d'information mis en place : messagerie électronique, revue Vêto Vermeil et site Internet, permettant de conserver les relations entre tous au-delà des réunions traditionnelles.

*Marc Helfre*



# Activités : Dirlabo

## Réunion de l'Association des directeurs retraités des laboratoires vétérinaires départementaux (ADRLVD)



C'est toujours avec un grand intérêt mais aussi de la curiosité que les adhérents attendent, tous les ans, les journées de rencontre de l'association ADRLVD. Le point de rassemblement et l'équipe d'organisation changent tous les ans. Cette année, c'est le « Loiret, cœur de Loire » qui nous a accueillis sous la houlette affectueuse de Marie-Claude Chenat et Jean-Marie Guéraud, deux anciens

directeurs de laboratoires vétérinaires départementaux, sis respectivement à Chartres (Eure-&-Loir) et à Bourges (Cher).

Le séjour, qui a duré cinq jours, a permis de découvrir beaucoup de richesses et de curiosités insoupçonnées dans les charmantes villes et villages que nous avons visités. Curiosités historiques, artistiques, techniques, culinaires etc... que connaissaient bien les organisateurs. Ils ont pu concentrer leur efforts de préparation et d'organisation sur l'intérêt culturel de ce séjour. Les questions d'intendance avaient été sous-traitées auprès d'un prestataire extérieur qui a montré, lui aussi, une grande qualité de service. L'hébergement, très original, avait été prévu dans d'anciens bâtiments agricoles reconvertis en gîtes tout à fait confortables, qui nous ont permis de retrouver un milieu champêtre et calme en restant ensemble pour discuter sur ce qui avait été vu dans la journée ou préparer ce qui allait l'être le lendemain. En effet, nos organisateurs nous avaient concocté des documents d'analyses et de synthèse pour nous permettre de mieux exploiter les informations reçues des guides pendant les visites.

Suivant une tradition ancienne maintenant de quelques années, les adhérents absents (pour des raisons liées à leur santé ou à d'autres causes) ont été destinataires d'une photographie de notre groupe, posant cette année devant la cathédrale de Bourges.

Ces journées de rencontres et de retrouvailles ont été une grande réussite. Nous en remercions chaleureusement les organisateurs à qui nous présentons nos très sincères félicitations.



# Activités : Semaine Nature



**18 au 24 mai 2014 à Aix les Bains (Savoie)**

## Le récit du randonneur

Environ la moitié des participants ont effectué les randonnées pédestres soit 32 à 33 sur 65.

La semaine comportait quatre jours de randonnées et une journée commune.

Tous les jours de randonnée, nous avions un repas sorti du sac. Deux guides de montagne nous accompagnaient.

**Le premier jour**, lundi, nous prenons le car à 9 heures pour accéder au village de la Féclaz au cœur du plateau du Grand Revard habituellement dédié au ski nordique.

La première difficulté consiste à constituer deux groupes d'environ 15 marcheurs, car tout le monde veut accéder au premier groupe, celui des bons. Pourtant nous avons pris le soin de demander à chacun, au moment de l'inscription à quel niveau il se situait.

Après quelques palabres, le premier groupe s'élance fort de 18 membres guidé par Franck, un jeune homme dynamique, triathlète de surcroît.

Le deuxième groupe moins nombreux est dirigé par Éric, un fort en « bota » qui d'un pas tranquille nous conduit tout en nous enseignant la flore du plateau.

C'est ainsi que nous découvrons de belles orchidées, dont certaines très rares, mais aussi de nombreuses autres plantes : raiponce, ail des ours, etc.

Le temps quoiqu'un peu gris est agréable pour la marche, les dénivelées sont correctes, seul, le sol pierreux et inégal mais aussi humide des dernières pluies, fatigue nos vieilles jambes.

A midi, les deux groupes font jonction près de la grande croix du Nivolet qui surplombe le lac du Bourget. Le paysage est très beau quoiqu'un peu brumeux. Après avoir avalé notre premier repas peu gastronomique, mais arrosé par le Génépi d'Éric, nous entamons la descente vers le village où le car nous attend pour une arrivée vers 17 heures à l'hôtel.

En arrivant assez tôt, nous pouvons profiter de l'installation balnéo de l'hôtel Marlioz au demeurant très confortable.

**Mardi** : départ en car pour la Chambotte, sur la rive est du lac, donc du côté d'Aix, munis d'un repas bien amélioré, certains avaient même apporté du vin! Cette fois, les groupes sont plus homogènes, car certains téméraires de la veille sont revenus vers le groupe II, un peu moins sportif, ainsi les deux groupes sont mieux équilibrés.

Nous cheminons tranquillement, en légère montée pour atteindre le point culminant de la Chambotte, un panorama unique sur le lac face à l'Abbaye de Hautecombe.

Nous déjeunons assis sur de gros rochers plats entourés d'une jolie prairie. Notre guide chef, Éric, nous offre son génépi « maison » bien apprécié en fin de repas.

Comme la veille le premier groupe nous a rejoint pour la halte de midi.

Nous redescendons vers le car et nous sommes à nouveau à l'hôtel vers 9 heures.

**Mercredi** : journée commune à Annecy. Les 65 se retrouvent pour visiter la ville puis Yvoire, un beau village sur le Léman.

**Jeudi** : Massif des Bauges

Le temps est menaçant, mais la matinée se passe bien. La marche se déroule dans les sous-bois, ce n'est pas trop difficile, nous atteignons un plateau où on peut voir de droite et de gauche, des dolines, sortes de trous d'obus dont certains sont particulièrement profonds et communiquent avec des cavités souterraines creusées dans le caillou calcaire par les eaux de ruissellement. On se croirait dans les Vosges près de chez Very !

A midi, nous atteignons notre point de pique-nique, dans une prairie près d'un bosquet. C'est à ce moment là que les premières gouttes tombent. Nous sortons les vêtements de pluie. Le deuxième groupe arrive sous une averse.

Le repas rapidement expédié, les guides décident de regagner le lieu de rendez-vous au plus vite et les deux groupes marchent de concert.

Le retour à l'hôtel est précoce. Nous pourrions faire trempe dans la piscine où nous faire masser pour retrouver la forme.

**Vendredi** : c'est vers le massif de la Chartreuse que nous passerons le dernier jour de la semaine nature, car celui des Aravis, prévu au programme, ne présente pas la même sécurité pour la météo. Une fois sur place, nous grimpons vers le col de « la Ruchère ». La balade est agréable dans les sous-bois. Nous débouchons au col bien venté, accueillis par des chocards à bec jaune qui voit arriver un espoir de repas. En contre-bas, nous apercevons une ruine qui fera un bel abri pour le repas de midi. Cette fois, nous goûtons à la liqueur de sapinette, toujours préparée par Éric.

En redescendant, nous arrivons à la très belle abbaye, la grande Chartreuse dont nous ne pouvons visiter que la boutique ou le musée dit « Corrière ».

Le car nous attend pour le dernier retour après une semaine bien remplie.



# Activités : Semaine Nature

## Le récit du promeneur

Hôtel « Villa Marlioz » une chouette résidence, lumineuse et spacieuse avec des équipements de balnéothérapie agréables, même si nos vieilles articulations sont restées obstinément grincheuses. Vue vers l'ouest, au-delà du lac, sur les plis du Jura et la chaîne de l'Épine avec sa « Dent du Chat », vers l'est le mont Revard (1.500 m), dans le massif des Bauges, autrefois desservi par un train puis un téléphérique. Actuellement on peut y accéder à pied, en VTT et bien plus facilement en voiture ou, comme nous le fîmes, en car. L'effort fourni a permis à quelques uns de reprendre des forces grâce à une glace chantilly aussi pointue que les sommets dont la vue alentour ravissait tout le monde ainsi que la vue plongeante sur le lac sans pour autant pouvoir apercevoir le canal qui le relie au Rhône.



Les deux départements de la Savoie (= forêts de sapins ?), se blottissent dans la courbure de l'arc alpin. Ils font partie de la région Rhône-Alpes (pour le moment). Certainement un des plus beaux « coins » de France aussi touristique en été qu'en hiver avec deux préfectures Chambéry (73) : 58.500 habitants (210.000 dans l'ère urbaine et Annecy (74) : 51.000 Annéciens coincés entre le lac et les montagnes du massif des Bornes et des Bauges. 215.000 habitants dans l'ère urbaine donc un peu plus importante que celle de Chambéry. Les Savoyards sont fiers de leur région et ravis, semble-t-il, d'avoir été annexés au royaume de France suite à un référendum et au traité de Turin en 1860. Il faut dire que leur histoire est compliquée. Les « Savoie » ont fait partie du Saint Empire Romain Germanique (désarticulé par Napoléon), du royaume de Sicile puis de Sardaigne. Elles seront comté, puis duché indépendant, berceau de la maison des États de Savoie dont Chambéry est la capitale historique comme nous le rappelle la visite de la ville : monuments, statues (Jean Jacques Rousseau), palais de Justice, évêché. La fontaine et les éléphants dis les « Quatre sans culs » ont été édifiés en mémoire du bienfaiteur de la ville, le comte de la Boigne, qui a fait une extraordinaire réussite en Inde. La plus grande rotonde métallique de France pour réparer et entretenir les locomotives est visible depuis l'autoroute en venant d'Albertville. La ville est universitaire et très cosmopolite. Un peu plus loin vers le nord-est une route nous mène à Aix les Bains, son lac, ses immeubles style « Belle Époque » et son luxueux casino dans lequel nous ne nous sommes pas ruinés par manque de temps, encore qu'il en aurait fallu très peu pour la plupart d'entre nous. Lamartine a remplacé Rousseau.

Autour du jardin, un « botanal » très éducatif autour du château médiéval des seigneurs de Miolans, les vignes font face, de l'autre côté de la Combe de Savoie, à celles des Abymes et d'Apremont qui sont plantées sur les débris de l'effondrement du mont Granier, 1933 mètres, en 1248. Ca-

tastrophe qui a fait plus de mille morts dans quinze villages. La production des vins de Savoie est relativement modeste, mais la qualité s'est bien améliorée depuis le « Vinum Picturum » des Romains, explications recueillies dans le musée attenant au bel Hôtel de Ville d'Aix. C'est en Savoie et en Roussillon que se trouvent les plus importantes pépinières viticoles de France. Depuis la catastrophe du phylloxera (entre 1861 et 1865) des plans résistants sont sélectionnés et mis en vente. A Chautagne, au bord du lac, nous avons appris à perfectionner notre odorat en humant les odeurs dégagées par un procédé astucieux. Il faudrait s'entraîner tous les jours pour progresser. De l'autre côté du lac nous avons visité la superbe abbaye de Haute Combe où nous avons rencontré Frère Yves, un confrère, qui nous fera visiter le couvent et l'église. Il aura le plaisir de retrouver Arthur Cousin, un ancien qu'il connut au Maroc. Du vin de messe au fromage il n'y a qu'un pas et quelques km en nous rendant à Thônes au nord d'Annecy. Nous pouvons vous confirmer qu'il faut beaucoup de doigté et de poils sur les bras pour réussir un bon fromage. La visite du centre historique d'Annecy (ne pas confondre avec Annecy le Vieux) était fort intéressante, avec son château, ses bâtiments et ses ponts sur les canaux et sur le Thiou qui se jette dans le lac. La visite chez « Paccard », une très vieille entreprise familiale, fondeur de cloches, était une agréable surprise pour nous et pour Paccard qui ne nous espérait pas. Tout aussi inattendue l'émotion ressentie quand nous avons vu le film sur la fabrication de la plus grosse cloche du monde, la cloche de la Paix et ses 33 tonnes, puis son embarquement pour le Kentucky. Émotion musicale aussi quand la bru a interprété quelques mélodies au son d'une vingtaine de carillons que vous pouvez louer pour faire la fête chez vous. Épatant aussi la visite du château-musée de Montrottier, étonnant par ses importantes collections d'objets divers et variés et intéressant grâce à une remarquable guide, tout petite avec une voix qui portait jusqu'au sommet du donjon et un débit aussi rapide que le Fier, quelques centaines de mètres plus bas. Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages du fond



11 12 1998 la cloche de la paix: 33 tonnes coulées en 5' 57" à 1023°

des gorges profondes, des combes, des cluses nous regardions les sommets enneigés des montagnes alentours que nous escaladerons une autre année... Promis ! Quelques uns qui montrent le pays où il est conseillé de placer son argent.

# Ils nous ont quittés...

Cette rubrique donne une liste de nos confrères ou conjoints décédés depuis la parution du dernier Vêto Vermeil. Elle n'est probablement pas exhaustive, ni les informations toujours complètes, dans la mesure où elle provient des messages du Trait d'Union Informatique (TUI), lui-même établi à partir des événements signalés essentiellement par nos confrères.

Si vous ne recevez pas le TUI, signalez-vous à votre délégué régional du GNVR ou bien directement auprès de Daniel Maudet ([gnvr.messagerie.dmaudet@gmail.com](mailto:gnvr.messagerie.dmaudet@gmail.com)).

## - Xavier WOIMANT

Alfort 74, décédé à l'âge de 64 ans le 26/01/14

Contact : son épouse Line et trois enfants : Maxime, Séverine et Stéphanie.  
Adresse: 53 rue de Bellevue  
Yerres 91330  
Informateur : René BERIGAUD A 70

## - André RICO, Professeur

Alfort 53, décédé à l'âge de 85 ans le 28/01/14.

Contact : M. Rico, 118, allée de Pierras  
31650 Auzielle  
Informateurs : Georges PERRET, Guy MILHAUD

## - Claude MILLOUR

Alfort 45, décédé à l'âge de 91 ans  
Informateur : Michel BROUSTAIL A 50

## - Pierre PAGES

Alfort 75, décédé le 07/02/04

Contact : Marie-Joseph, son épouse et ses enfants Stéphanie, Vincent, Olivier et Fiona  
La Cédration, chem. des Bousquets  
06600 Antibes  
Informateur : Jean-Paul MIALOT

## - Philippe BARD

Alfort 50, inhumé le 11/02/14  
Informateur : Georges PERRET L 56

## - Jean POUSTIS

Alfort 61, décédé le 02/02/14, à l'âge de 79 ans

Contact : son épouse Catherine  
3, rue Saumuroise 49630 Corne  
Informateur : Alain Le Gall A 61

## - Michel FIZE

Lyon 64, inhumé le 17/02/14.

Contact : Chem. Charles VII 43  
Espaly St Marcel  
Informateur : Gilles BASTIEN L 71

## - André MORIN

Toulouse 50, décédé le 04/02/14, à l'âge de 89 ans.

Informateur : Constant Fauchoux T 50

## - André SANDRAL

Toulouse 50, décédé le 3 février 2014.

## - Marie Louise GONNEAUD

Veuve de Louis GONNEAUD Lyon 56, inhumée le 17/02/14.

Contact : Chabons 38690, elle était veuve de Louis Gonneaud L 56  
Informateur : Mme Yves Robin past-présidente de l'AFFV

## - François LAMBERT

Lyon 69, inhumé le 17/02/14.

Informateur : Philippe DUMONT L 64

## - Georges TACHER

Alfort 57, décédé le 17/02/14 à l'âge de 80 ans.

Contact : 47 bis, rue Victor Hugo,  
91400 Saclay  
Informateur : Charles MESUROLLE

## - Michel FORGUES

Alfort 59, inhumé le 21/02/14

Contact : Monique son épouse  
18 place Maréchal Juin- 35000 Rennes  
Informateurs : Jacques PILORGE ;  
Michel DUFEU, Michel GARANCHER

## - Christian BORREDON

Toulouse 55, décédé le 22/02/14

Informateur : Paul VIALARS T 59

## - René FENSTERBANK

Alfort 46, inhumé le 27/02/14

Contact : son fils aîné Pierre FENSTERBANK

83 rue des Chalatres 44000 Nantes  
Informateurs : Jean LOUBERSAC ;  
Jean CRESPIEN A 57

## - Roselyne DUMORTIER

Epouse de Michel DUMORTIER A 59, inhumée le 27/02/14

Contact : 37, rue St-Landon  
80310 SOUES  
Tél. 03 22 51 63 25 et 06 17 36 37 29  
Informateur : Michel SOMON L 52

## - Laurent BOULDOIRES

Alfort 51, décédé le 04/02/14.

Contact : Louise BOULDOIRES

25 Allée de l'Amicale 12210 Laguiole  
Tél 05 65 44 30 89

Informateur : Paul VIDAL A 51

## - Pierre DELPECH

Toulouse 47, inhumé le 6 mars 2014.

Contact : son fils Jean-Michel DELPECH,

3 avenue de Portacomaro 47550 Boé  
Informateur : Jean-Michel DELPECH

## - Michel BOURRIER

Lyon 47, inhumé le 10/03/14.

Contact : sa fille Thérèse BOURRON  
33 rue Esculape Change  
Tél. 02 43 67 01 71

Informateur : Gabriel PETIT T 55

## - Jean-François LAISNE

Alfort 66, décédé le 03/03/14.

Contact : Izabel Laisne  
6 Av. de L'Amiral Chauvin  
49130 Les Ponts De Cé  
[izabel48@free.fr](mailto:izabel48@free.fr)  
Informateurs : Alain LE GALL A 61,D.  
GERBAUD T 68

## - Yann LE RIBAUT

Toulouse 65, inhumé le 10/03/14.

Contact : son fils : Jean-pol,  
[jeanpol.leribault@aquadis.fr](mailto:jeanpol.leribault@aquadis.fr)  
Tél : 02 98 61 33 22

Informateurs : Théodore LINDER T 58  
et Pierre GUILLEMOT T 69

## - Olivier JACTEL

Toulouse 77, décédé le 14/02/14.

Informateur : Michel LEMOINE A 74  
[kermivet@hotmail.fr](mailto:kermivet@hotmail.fr)

## - Jean-Claude LEGARDINIER

Lyon 61, décédé le 07/03/14, à l'âge de 77 ans.

Contact : 22 rue Gruchy 14610 Cairon  
Informateur : Jacques PELLERIN A 67

## - Michel POTIEZ

Alfort 63, décédé le 17/03/14, à l'âge de 77 ans.

Contact : Madame Potiez Marthe

# Ils nous ont quittés...

24 Gd Place 62760 Pas en Artois  
Tél. 03 21 48 22 43  
Informateur : Armand GAILLOT A 63

- **Simon BOUISSET**  
Toulouse 57, décédé le 08/03/14.  
Informateur : Georges Monsallier T 61

- **Jean ROSSIGNOL**  
Lyon 50, décédé le 17/03/14, à l'âge de 87 ans.  
Contact : 3, rue Denon  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél : 03 85 48 06 13  
Informateurs : Max FILLIOT L 50 et Georges VELLUT L 50

- **Max DUSART**  
Toulouse 55, décédé le 23/03/14, à l'âge de 84 ans.  
Informateur Abel VRIGNAUD T 55

- **Christian ROGER**  
Lyon 56, décédé le 29/03/14, à l'âge de 85 ans.  
Contact : Mme Roger Christian  
628 rue Jean Jaurès 59553 Cuincy  
Tél : 03 27 92 95 49  
Informateur : Claude DELAMBRE L 61

- **Michel GUIGAL**  
Lyon 57, décédé le 02/04/14, à l'âge de 83 ans.  
Informateur : Jean SERBOURCE L 57

- **Jean BERTIN**  
Alfort 48, décédé à l'âge de 90 ans, inhumé le 29/03/14.  
Contact : son fils Dominique Bertin  
27 rue des 3 Frères 75018 Paris  
Tél : 01 42 23 33 52 / 06 81 70 43 28  
dbertin@noos.fr  
Informateurs : Guy BENEZETH A 62 et Henri LE BRETON A 56

- **François MAURICE**  
Alfort 51, décédé le 01/04/14, à l'âge de 89 ans.  
Informateur : Robert JOUANNIN A 62

- **Jean COULAND**  
Alfort 47, inhumé le 03/04/14, à l'âge de 90 ans.  
Informateur : Gabriel PETIT T 55

- **Martial VILLEMIN**  
Lyon 49, décédé le 26/03/14, à l'âge de 90 ans.  
Informateur : Alain BLANCHARD L 69

- **Marcel CASTRIC**  
Lyon 45, inhumé le 14/04/14, à l'âge de 93 ans.  
Informateur : Pierre GUILLEMOT T 65

- **Jean-Charles FARJAUD dit «FAFA»**  
Lyon 60, décédé le 17/04/14, à l'âge de 80 ans.  
Informateurs : Pierre PRORIOL L 60 ; André VALLET L 60

- **Georges-Jean LAUZET**  
Alfort 52, décédé le 17/05/14, à l'âge de 87 ans  
Contact : sa fille, Maitre Claire Delmotte-Lauzet, 14, place André Maurois 24000 Périgueux  
Informateur : Maitre Claire Delmotte LAUZET

- **Félix ARRUTI**  
Alfort 49, décédé le 20/05/14, à l'âge de 87 ans.  
Contact : 18 le clos Coury  
61800 Tinchebray  
Informateur : Daniel VERMOT-GAUD

- **Claude MEUNIER**  
Lyon 51, inhumé le 30/05/14.  
Contact : Julien et Nicole BRUSSET  
8, bd des pyrénées  
64 420 Soumoulou  
Tél : 05 59 04 61 97  
Informateurs : Julien BRUSSET

- **Xavier HEINRICH**  
Lyon 49, décédé le 24/05/14, à l'âge de 89 ans.  
Contact : François HEINRICH  
202, Avenue de Colmar  
67100 Strasbourg  
Tél. 03 88 79 88 99 / 06 82 69 84 99  
Informateur : Charles Mesurolle

- **Michel COLSON**  
Alfort 72, décédé en juin 2014.  
Contact : 20 ter, rue du Parc  
54425 Pulnoy  
Informateur : René GEORGE

- **Claude PARIS**  
Alfort 59, décédé le 29/06/14.  
Contact : Odile PARIS  
49, rue du Maréchal Leclerc  
50000 Saint-Lô  
Informateurs : Claude NEGREL et Jean-Paul ROUSSEAU A 59

- **Jean-Guy BRETIN**  
Lyon 71, décédé le 03/06/14, à l'âge de 67 ans.  
Contact : 14 rue Portail Lavergne  
19400 Argentat  
Tél. 06 81 29 12 43  
Informateur : Guy DUBREUIL

- **Michel FREMONT**  
Toulouse 59, inhumé le 18/06/14.  
Contact : 35, rue du Mazel  
34150 Aniane

Informateurs : Pierre TROUCHE ; Régis HAREAU

- **Yves MALLEDANT**  
Toulouse 54, décédé le 08/06/14, à l'âge de 84 ans.  
Contact : 4 Parc Uhelan  
22700 Louannec  
Informateur : Marc RAVAUD

- **Jean CHADES**  
Lyon 49, inhumé le 11/06/14, à l'âge de 88 ans.  
Contact : 84 rue du 11 novembre  
42000 St Etienne  
Informateur : Serge ARNAUD

- **Jean-Pierre BRIARD**  
Alfort 71, décédé le 30/05/14, à l'âge de 69 ans.  
Contact : Jocelyne Briard, son épouse  
14 rue Fournier-Durand  
15800 Vic-sur-Cère  
Informateur : son épouse.

- **Georges FAYET**  
Toulouse 66, décédé le 17/06/14,  
Contact ; son fils, eric.fayet@live.fr  
Informateur : son fils.

- **Guy POISSON**  
Alfort 63, décédé en juin 2014.  
Informateur : Jean-Roger FAVIER

- **Gilles JUILLARD**  
Lyon 67, inhumé le 21/06/14, à l'âge de 72 ans.  
Informateur : Pierre TROUCHE

- **Maurice BOUDET**  
Lyon 65, décédé le 18/06/14  
Informateurs : Jean FEBVRE et François COLLOT.

- **Claude DENISET**  
Lyon 73, décédé en juin 2014.  
Informateur : J. FAVENNEC L 50

- **Georges JOUVE**  
Alfort 50, décédé le 18/06/14, à l'âge de 91 ans.  
Informateur : Jean-Paul BERRUYER L 71

- **Joseph BAHIER**  
Toulouse 55, décédé le 04/07/14, à l'âge de 82 ans.  
Informateur : Abel VRIGNAUD T 55

- **Marc BASSIGNAC**  
Alfort 54, inhumé le 08/07/14.  
Contact : Nathalie BASSIGNAC  
37, rue de la gare  
49130 Les Ponts De Cé  
Tél. 06 62 51 81 24

# RASSEMBLEMENT 2014

## Du 6 au 11 octobre en Sologne

### PROGRAMME

Comme annoncé, notre Rassemblement d'automne aura lieu dans le **Village Vacances AZUREVA** de Sainte-Montane en Sologne du lundi 6 après-midi au samedi 11 octobre au matin. L'Assemblée générale du GNVR se tiendra le mercredi 8 octobre (et non le 9 comme indiqué dans le VV de février)

#### Programme des activités et des excursions

##### • Lundi 6 octobre

Apéritif d'accueil à 18h 30

Soirée 20H 30 animation par le Village vacances

##### • Mardi 7 octobre

Matin : visite du château de la Verrerie à Oizon

Après-midi : visite guidée de la Maison des étangs à Saint-Vastre « Tout sur la Sologne »

Soirée : 20h30, pour les administrateurs (*bureau directeur et délégués régionaux*) : Conseil d'Administration statutaire. Pour le reste du groupe animation par le Village vacances

##### • Mercredi 8 - journée avec guide

Matin : visite guidée du château de Cheverny, déjeuner au restaurant,

Après-midi : visite de la ville souterraine et de la cave champignonnière des Roches à Bourré.

Soirée : 20h 30, Assemblée générale du GNVR, rapport d'activité, rapports financier et prévisionnel, retraite du vétérinaire sanitaire, perspectives...

Interventions de nos invités : François Courouble président de la CARPV, Bernard Tillon et Damien Charton président et juriste de l'Association VAISE.

##### • Jeudi 9 - Journée avec guide

Matin : Briare visite guidée du Musée des Emaux, de l'Eglise de Briare, Déjeuner croisière sur le Pont Canal de Briare

Après-midi : Gien, musée des 2 Marines et boutique

faïencerie

Soirée : 20h 30, Conférence audio-visuelle par notre Confrère Claude Poisson sur Guillaume le Conquérant.

##### • Vendredi 10

Matin : visite guidée de la station de radioastronomie du Pôle des Etoiles à Nancay. La visite est ouverte à tous. En raison du nombre nous serons répartis en 3 groupes.

Après-midi : libre pour ceux qui veulent randonner dans la forêt et autour des étangs de Sologne aux alentours du Village (des itinéraires sont prévus)

Pour les autres : visite guidée de la ville historique d'Aubigny sur Cere (ville des Stuart) un seul car (60 personnes maximum)

Soirée : 20h 30, animation par le Village vacances

##### • Samedi 11 octobre

Retour dans vos foyers après le petit déjeuner

Pour ceux qui souhaitent venir en train :

Vous devez arriver en gare de Vierzon dans l'après-midi du 6 octobre. Il n'y a pas de navette organisée par le Village. Il faut prendre un taxi, prix négocié à 60€ quelle que soit la voiture. Vous avez donc intérêt à vous regrouper à la gare de Vierzon pour partager la course. Nous pouvons prévoir 2 regroupements dans l'après-midi (par exemple 16h et 18h)

**Pour cela il faut m'indiquer vos heures d'arrivée avant fin septembre.**

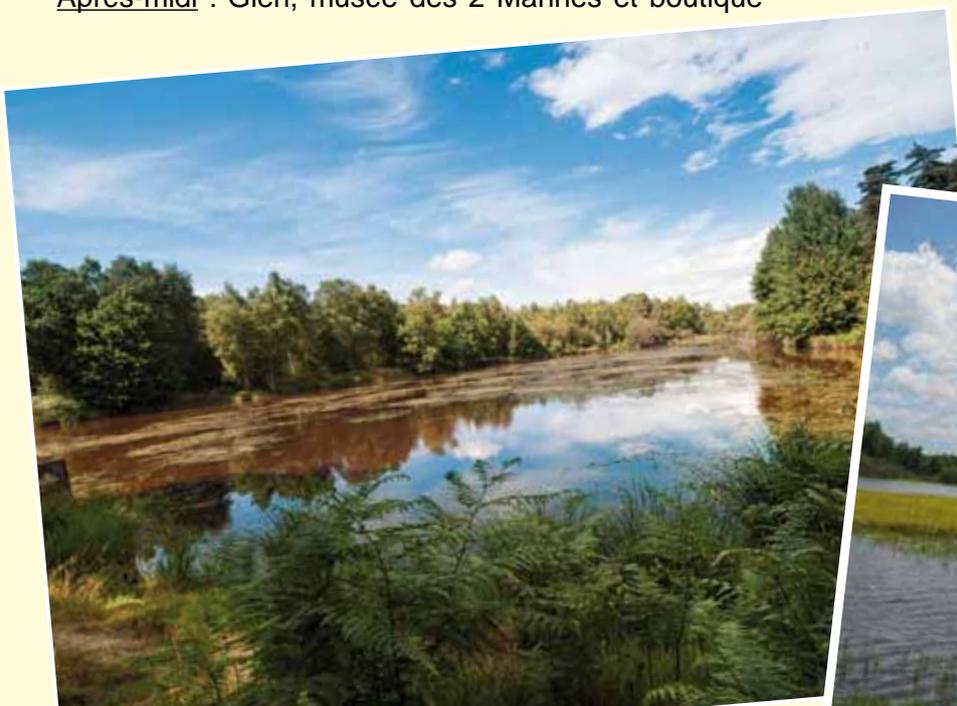
#### Adresse des taxis

- Rodolphe Taxi - Tél. 02 48 51 64 54

Nous sommes actuellement 112 inscrits.

Bon séjour en Sologne et au plaisir de vous revoir.

Marc et Michèle Helfre



# RASSEMBLEMENT 2014

Du 6 au 11 octobre en Sologne

